
SINGAPOUR - Séance de travail du CCWG-responsabilité
Lundi 9 février 2015 - 16h45 à 19h45
ICANN – Singapour, Singapour

CHERYL LANGDON-ORR : Messieurs, dames, veuillez vous asseoir. Nous allons commencer.

LÉON SANCHEZ : Bonjour à tous. C'est la session de travail pour le Groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité. Il s'agit de la session #11.

Je rappelle à tout le monde que cette session de travail du CCWG sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN est ouverte à tout le monde. Nous allons d'abord donner la parole, en priorité, aux membres participant à ce groupe de travail. Mais cette réunion est ouverte à tout le monde.

Si vous avez des doutes quant aux membres, vous pouvez regarder sur la page wiki et voir si votre nom y figure. Je vous rappelle également que vous devez dire votre nom parce que vous prenez la parole parce que nous avons des interprètes et un système de transcription. Et donc, tous les noms seront enregistrés.

Nous avons un ordre du jour chargé ; beaucoup de travail. Cette semaine, c'est notre première session. Nous en aurons d'autres pendant la semaine. Si nous avons des participants à distance qui se trouvent sur la partie audio mais ne sont pas dans la salle Adobe

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Connect, s'il vous plaît donnez votre nom pour que nous puissions vous mettre dans la liste d'appel des participants.

Bon, Thomas vous avez la parole.

THOMAS RICKERT :

Merci, Léon. Bienvenue à tout le monde. Je suis le co-président nommé par la GNSO.

Deuxième point de notre ordre du jour est l'interaction avec le CWG, le Groupe de travail intercommunautaire. Je pense qu'il est important pour la communauté de reconnaître que le CWG et le CCWG travaillent vraiment ensemble.

Jonathan Robinson et moi-même, nous avons passé plusieurs années au Conseil de la GNSO. Nous étions amis. Nous avons passé beaucoup de temps ensemble. Et aujourd'hui, je peux dire que nous avons des appels hebdomadaires, des téléconférences, pour voir comment agir et travailler en commun de la meilleure façon.

Comme vous le savez, le travail de nos deux groupes de travail est basé sur des chartes, des organisations qui ont des chartes avec des mandats. Et nous travaillons dans le même objectif. Donc je pense que c'est très important de réitérer que le travail que nous faisons dans les deux groupes est interdépendant et lié. Et nous essayons de publier ensemble des travaux.

Ce groupe a présenté une déclaration de haut niveau qui permet aux CWG de considérer s'il veut baser ce qu'il fait dans le domaine sur les structures de responsabilité que nous avons élaboré. Donc nous avons



des correspondances entre nous. Nous sommes sur la bonne voie pour parvenir à une approche cohésive ou cohérente. Nous formons un seul groupe en termes d'approche, en termes d'objectifs. Cependant, les domaines de travail nous avons chacun de son côté sont complémentaires.

Nous voulons utiliser cette opportunité, maintenant que la plupart d'entre nous sont présents ici, et donner la possibilité à Jonathan de parler à notre groupe et nous dire où on en est, de discuter des domaines de collaboration et de savoir quels sont nos objectifs.

Maintenant, je vais donner la parole à Lise Fuhr et à Jonathan Robinson.

JONATHAN ROBINSON :

Merci, Thomas. Merci de nous recevoir ici, de nous présenter. Nous nous sommes rencontrés il n'y a pas si longtemps. Nos deux co-présidents, moi-même et Lise, nous essayons de nous réunir le plus possible lors des réunions de l'ICANN. C'est notre engagement de travailler ensemble. Merci pour vos paroles de présentation. Je pense que le test de l'amitié est de voir si elle arrive à survivre ici cette amitié, nous le verrons.

Bien. Donc une mise à jour du CWG. Je pense que je ne serais pas surpris si les personnes dans la salle me disaient qu'elles étaient fatiguées de m'entendre leur parler du CWG. Mais bon, je vais vous rappeler qu'il y a deux séries de matériel disponible pour cette réunion.

D'abord, nous avons une série de diapos du CWG qui concerne les documents du travail réalisé dans le passé, le travail du CWG aujourd'hui, et des points clés des discussions qui ont lieu actuellement.



Et présenter différemment dans un document de discussion, nous avons préparé ce document. Et à la fin de ce document de discussion, nous allons préparer une mise à jour d'une proposition préliminaire. Nous pensions que nous n'étions pas dans la possibilité de se faire à ce moment-là et que nous préférions faire un document de mise à jour pour un document de discussion qui allait stimuler la communauté et permettre de travailler avec notre groupe.

Donc voilà le matériel que vous avez reçu pour travailler aujourd'hui.

Nous avons parlé avec Lise avant cette réunion de ce que nous pensions être important. Ce qui était décevant je dirais, c'est que ce que nous avons fait était de faire notre travail est de le présenter ici lors de cette réunion pour vous parler des défis qui existent en ce qui concerne notre groupe. Et en faisant cela, nous avons montré quels étaient les défis. Nous avons emmené la communauté à se focaliser sur ces défis. Mais ce que nous avons fait en soulignant ces défis, c'est que nous n'avons pas parlé des secteurs qui ont fait le travail. Donc je voudrais profiter de cette réunion pour vous rappeler, pour nous rappeler, pour rappeler à ceux qui participent ici, vous rappelez que nous avons fait un travail très détaillé.

Nous avons décrit notre travail et notre groupe comme RFP 1, RFP 2, etc. Et nous avons répondu aux différentes demandes pour certaines composantes de l'ICG, des demandes propositions. Donc voilà, c'est ce que nous avons fait pour les fonctions IANA, les RFP 1, RFP 2, les accords pré-transition qui existent. Et nous avons fait une approche, une analyse du contrat existant.



Donc, les détails, il y a beaucoup de détails qui n'ont pas été encore absorbés mais c'est important de le dire. Nous sommes focalisés sur les défis, sur notre travail sur RFP 3 qui est le travail post-transition et pré-transition. En particulier, nous nous sommes focalisés sur les modèles clés et le travail en cours. Nous devons fournir un modèle de plus.

Et nous avons reconnu qu'il y a certaines choses qui doivent être faites dans le domaine du CCWG. Il y a différentes voies. Il y a le secteur interne, secteurs externes, des parties internes, des parties externes. Donc nous pensons qu'il est important de communiquer avec vous, de continuer notre travail, pour qu'il y ait suffisamment de matériel pour vous. Donc mon avis, notre avis, c'est que c'est un point clé ici. C'est très utile pour nous que vous le sachiez. Je pense que cela peut influencer votre travail de manière appropriée. Mais il faut savoir en tout cas que notre travail n'en est qu'à ses débuts.

Malgré cela, je dirais que nous avons des commentaires importants réalisés sur notre travail, concernant notre travail. C'est l'existence du Comité des clients, des serveurs, l'existence d'un panel pour les appels indépendants, etc. Nous allons continuer à travailler dans ce domaine.

Nous voulons nous focaliser avec notre groupe sur la réflexion concernant les motivations, les objectifs, tout ce qui nous fait aller de l'avant. Dans ce sens-là, nous voulons spécifier que c'est ce qui nous aide dans notre travail, ce qui nous aide à comparer notre travail avec le vôtre. Et nous voulons savoir, lorsque cela est approprié, les solutions qui répondent à ces besoins et pourraient nous aider pour vous apporter d'autres éléments.



Cela montre notre besoin de travailler, et de travailler avec vous, sur la coordination de notre travail. Vous nous avez répondu sur certains détails le 28 janvier. Le CWG n'a pas encore formellement revu ces réponses, mais si vous voulez, Lise et moi-même nous pouvons faire quelques remarques sur ces réponses quand même.

Je ne veux pas monopoliser cette réunion. Ce sont quelques remarques et observations d'ouverture. Nous pourrions ensuite en reparler. Nous vous avons invité justement pour que vous nous parliez de tout cela. Donc allez-y.

Je vais regarder ce matériel. Je voudrais l'avoir sous les yeux pour pouvoir être sûr de vous dire des choses correctes.

Donc, il y a une lettre du 28 janvier de Thomas Rickert, Matthew et Leon pour moi et pour Lise. Ils disent que le sujet est donc la transition. Quelques points clés. Et c'est une partie d'un dialogue qui a eu lieu entre nous.

Le premier point concerne la responsabilité, le budget et la transparence dans ces domaines. Et je pense que c'est quelque chose où il est clair que pour notre groupe puisse surveiller et contrôler correctement ce qui est fait, nous avons besoin d'un certain degré de transparence du budget.

Pour le moment, nous n'allons pas demander le niveau de détail dont nous aurons besoin, mais cela risque d'arriver. C'est un des domaines de travail. Si votre travail progresse et si vous avez besoin d'une certaine transparence dans le domaine du budget, et si vous avez besoin



davantage de détails et de transparence, c'est quelque chose que nous pouvons voir ensemble.

THOMAS RICKERT :

C'est l'un des domaines dans lesquels nous deux groupes sont très prudents. Nous ne voulons pas avancer trop vite. Peut-être que nous allons un petit peu trop loin. Nous sommes trop polis. Nous en avons discuté à Francfort et nous ne voulons pas avancer trop vite et définir à votre place ce que devraient être vos besoins dans le domaine du budget. Mais nous allons soutenir la transparence dans le domaine du budget. C'est un domaine dans lequel nous pouvons travailler ensemble, trouver des paramètres que vous recherchez et essayer de travailler ensemble concernant les recommandations dans ce domaine.

Ce sont des discussions. Je dirais que c'est dommage qu'il n'y ait pas de micros partout dans la salle, mais il y a quand même des micros sur la table. Donc si vous voulez prendre la parole à ce propos, allez-y. Je serais ravi d'entendre votre opinion. Merci.

IZUMI OKUTANI :

Excusez-moi. Je suis Izumi Okutani. Je représente les ASO. Et je vous remercie de présider cette réunion au nom du CWG.

Donc la question de la responsabilité du budget, de la transparence dans ce domaine. Je serais intéressé et j'aimerais savoir quelles sont les perspectives pour tout ce qui concerne la fonction de nommage. Quel serait le type de responsabilité qui vous intéresse ? Et quel est le domaine dans lequel vous voudriez que le CWG vous apporte des précisions ?

JONATHAN ROBINSON : Je pense que d'abord, il s'agit de la transparence et des dépenses, et de la ventilation de ces dépenses en fonction [inaudible] différentes fonctions et des dépenses qui sont faites. Nous voulons comprendre comment les ressources sont déployées. Et nous voudrions comprendre si c'est un problème de budget qui existe ou pas, quand il y a des problèmes. Donc voilà ce serait dans ce domaine. C'est lié à des choses que j'ai dites auparavant.

Si on parle des motivations et des besoins dans ce domaine, je dirais qu'il est possible dans la mesure où vous allez spécifier vos attentes concernant la transparence et la reddition de compte du budget du CCWG, et c'est peut-être à un niveau qui va répondre à nos besoins, aux besoins de notre groupe aussi. Nous verrons si cela est couvert par votre travail.

Thomas a raison. Il faut dire ce dont nous avons besoin et dans quelle mesure nous avons besoin de cela. Et pour voir si les besoins que nous avons sont contemplés dans la demande ou la proposition que vous ferez. Merci.

STEVE DELBIANCO : Merci. Je suis du CSG. Les membres du CCWG le savent, lorsque nous faisons une séance de travail, nous essayons de progresser dans notre travail. Donc on aimerait connaître votre réaction face ce qui a été proposé ici. Et je pense que Thomas nous a envoyé un e-mail le 3 février dans lequel il parlait de sa réponse à Lise et à Jonathan. C'est ce que nous avons devant nous.



Nous voudrions comprendre si vous avez, vous, compris les réponses et les questions que nous vous avons posées. Nous avons eu deux journées de travail très intense. Nous voudrions être responsables, essayer d'être inclusifs ; nous voudrions être sûrs d'être compris et vous comprendre.

Je pense que dans 15 ou 20 minutes, on pourrait résoudre les domaines qui sont les plus importants. Par exemple, le panel d'appels indépendants ou les mécanismes sur lesquels on pourrait travailler au niveau du CCWG. Nous ne voulons pas avoir un processus de CCWG trop complexe. Donc il faut garder cet objectif en tête. Il nous faut répondre à ces cinq questions, en discuter, essayer d'avoir un plan simple lorsque nous sortons de cette salle.

Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci, Steve. Oui je sais que nous avons de longues journées de travail derrière nous. Je vais essayer. Oui je pense que c'est une approche utile. Nous allons essayer d'en tenir compte.

Dans notre groupe, nous n'avons pas analysé ces questions. Lise peut répondre si vous voulez une réponse du président, je pense que nous sommes en accord au niveau des deux groupes. Comme tout le monde le sait, ce type d'environnement fait que la confiance peut être facilement détruite, mais les principes que vous suggérez pour notre travail sont corrects. La reddition de compte pour le budget est quelque chose d'important pour cette session, à moins que quelqu'un d'autre ne veuille ajouter autre chose. Non.



INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : S'il vous plaît. Je pense que vous devez venir nous voir avec une série de données concernant le budget en termes de transparence. Nous avons demandé des approbations de budget. Nous voulons être sûrs que vos besoins vont être pris en compte. On attend maintenant vos commentaires. Et nous allons passer à la partie suivante.

Jonathan, vous avez la parole.

STEVE DELBIANCO : Pour reprendre sur la question du budget, je pense qu'il est très bien de voir au niveau du CWG une transparence de ce type. Mais avant d'avoir une transparence, il y avait la responsabilité. La reddition de compte. Nous voulons être sûrs de pouvoir faire des vetos en ce qui concerne cette question du budget.

Si le CWG voit cela comme un pouvoir qu'il donnera à la communauté, nous voulons que ce soit écrit quelque part rapidement. Parce que c'est une des choses que l'ICANN dit que nous ne pouvons pas faire. Donc si nous avons un soutien dans ce domaine de la part du CWG, qui nous dit que c'est quelque chose qui pourrait être fait, cela pourrait être très utile. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci, Steve. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au point suivant. C'est la reddition de compte pour la transparence pour la délégation et la redélégation. Jonathan, est-ce que vous voulez prendre la parole sur ce point-là ? Excusez-moi, Bruce vous avez la parole.



BRUCE TONKIN : Merci, Thomas. Je voudrais répondre à ce qui a été dit concernant le groupe de travail intercommunautaire. Pour les questions de finance, je serais heureux de pouvoir répondre ; en tout ce qui concerne le budget. J'ai des informations. Je pourrais vous fournir des informations.

Cette semaine, et pour ceux qui veulent aborder la question des finances, venez me voir et je vous donnerai les informations qui sont à ma disposition.

THOMAS RICKERT : Parfait. Donc c'est très bien. Jonathan, est-ce que nous pouvons passer au deuxième point maintenant ?

JONATHAN ROBINSON : Alors la transparence pour la redélégation. Ici, on a dit dans la mesure où le conseil maintient des décisions dans ce domaine, le CCWG a l'intention de recommander des mécanismes de transparence qui seront pertinents. Et nous recommandons des processus au Conseil et au personnel pour les décisions qui seront prises.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Excusez-moi, Jonathan. Je pense que sur la page wiki ce n'est pas la version nous a été envoyée. Parce que dans nos cartes de co-présidents, on a discuté de la formulation justement qui nous a semblé pas assez clair, dans la mesure où on a voulu faire une différence entre les opérateurs de ccTLD et leurs besoins.

Donc on va regarder l'e-mail du 3 février. Donc nous pensons qu'on pourrait être un peu plus clair sur ce point-là, en termes de formulation,



en termes de rédaction. Notre groupe a discuté lors de la réunion de Francfort et est arrivé à la conclusion que la délégation et la redélégation de ccTLD devrait être une question concernant les états souverains. Et le conseil n'a pas de décision substantive à prendre sur ces questions.

Il pourrait y avoir cependant des aspects procéduraux dans lesquelles le conseil aurait quelque chose à dire. Cela devrait être révisé et cela pourrait être fait dans notre groupe.

Donc « dans la mesure » où le conseil aurait quelque chose à dire à ce propos, je pense qu'on pourrait peut-être ajouter quelque chose ici. Mais ce que nous voulions, c'était préciser qu'on respectait, qu'on appréciait, la délicatesse des opérateurs ccTLD. On est allé un peu plus loin dans ce texte, mais je n'ai pas ce texte devant moi. Est-ce que quelqu'un à l'e-mail du 3 février pour qu'on le lise ici ?

STEVE DELBIANCO :

Donc nous avons le Conseil d'administration qui veut prendre des décisions, dans ce cadre, donc le CCWG a l'intention d'avoir des mécanismes des responsabilités qui sont pertinents. Et nous avons l'intention de renforcer ce processus pour le bordent et pour le personnel. Voilà ce que vous avez rajouté. Et ce n'est pas seulement le conseil d'administration, c'est la gestion. Vous vous rappelez de ce qu'Eberhardt a dit dans sa manière personnelle, la redélégation des ccTLD est un point essentiel. C'est au personnel d'assumer ses responsabilités au niveau des ccTLD et que ce processus soit bien suivi.



Donc si le processus est effectivement suivi, si le personnel vous a indiqué que le processus a été suivi, et que les communautés de nommage disent « non, processus n’a pas été suivi », et bien il faut qu’on prenne en compte ces actions qui sont des actions de gestion.

THOMAS RICKERT :

Merci, Steve de me rappeler ces points dont nous avons parlé. Je crois que le thème est clair. Nous devons souligner absolument que notre groupe n’essaie pas de trop travailler à des problèmes ccTLD.

Ce n’est pas notre sujet. La ligne de démarcation doit être claire et nette. Nous avons besoin de mécanismes solides. Et j’aimerais demander au CWG quels sont ses plans à venir. Est-ce qu’on peut trouver des points communs, est-ce que l’on peut développer des mécanismes de ce type qui soit cohérent. Mais la ligne de démarcation doit être très claire.

LISE FUHR :

Avec Jonathan, nous n’avons pas parlé avec le groupe de cela, mais nous pensons qu’il s’agit d’une bonne déclaration que nous avons libellée. Nous n’avons pas géré ces questions de politique parce que ce n’est pas notre travail. Donc nous aurons un débat avec les CC à ce sujet parce que c’est une question très sensible, en effet, que nous devons régler avant de pouvoir poursuivre notre travail.



THOMAS RICKERT : Donc, en effet, nous allons attendre que la consultation se fasse. Mais je crois que sur ce point nous sommes très heureux de débattre de cette collaboration.

Donc la compétence pour la prise de décision doit être très claire pour tous.

JONATHAN ROBINSON : Il me semble que cela répond aux besoins et aux différentes sensibilités. C'est l'impression que nous avons à ce point.

THOMAS RICKERT : Donc Jonathan et Lise, vous voulez que nous passions point suivant ?
Oui.

STEVE DELBIANCO : Je sais que vous avez demandé au CWG de répondre. Durant ce débat à Francfort, nous avons noté que si nous avons un mécanisme intercommunautaire, nous avons un point de disponible pour les problèmes. C'est-à-dire par exemple, si le ccTLD était en effet –si le travail était effectué.

On aura là besoin d'expertise. Et il y a des communautés qui ne connaissent pas bien le processus. Donc je crois qu'il faut revenir un peu là-dessus. Et nous avons besoin d'un groupe de travail intercommunautaire ; on peut lui donner n'importe quel nom. Je ne sais pas si vous retrouverez véritablement un remède pour trouver un processus qui soit valide pour tous les pays. On ne serait peut-être pas les mieux placés pour comprendre cela.

Il y a une question de solidarité au niveau de la communauté, mais on n'a pas beaucoup d'expérience à ce sujet.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Steve. Donc passons au point suivant.

JONATHAN ROBINSON : Je ne sais pas si je peux dire beaucoup plus. Il me semble que cela répond aux critères ; le texte fait sens. Je n'ai rien à rajouter. Donc ces mécanismes de redressement pour certaines décisions du Conseil d'administration, comme vous l'avez dit, vous êtes d'accord avec notre approche. Il me semble que j'en resterai là.

LISE FUHR : Ça aussi, c'est un point, un domaine où nous devons être très clairs. Il y a une différence entre les ccTLD et les gTLD. Ça, ça doit être très clair et précis. Il faut en parler un petit peu plus avant. On va en parler pendant la ccNSO et donc nous devons revenir sur ce point.

THOMAS RICKERT : Donc on ne voulait pas fait ressortir trop d'informations sur ce sujet, mais je crois qu'on a fait des progrès. Je suggérerais que nous ne continuons pas cet exercice point par point, mais si vous voulez faire des commentaires sur différents points, vous êtes les bienvenus.

Il me semble que nous ne devons conclure ce point de l'ordre du jour, et donner la parole peut-être à Matthew.

[MATHEW VEY] :

Merci beaucoup, Thomas. Bon après-midi. Je m'appelle [Matthew Vey] et je suis du ccNSO, co-président. Je crois que Jonathan et votre groupe, vous avez bien partagé ce document avant Singapour et c'est extrêmement utile comme document pour soutenir l'échange d'informations et le flux d'informations dans les deux sens.

Donc vous avez pris connaissance de cette lettre ; vous avez vu les critères qui sont nécessaires. Et je crois qu'il faudrait initier un autre flux d'informations. Et je crois que tous les co-présidents sont tout à fait ouverts par rapport à cela. Nous avons différents modèles et nous avons des rapports entre ces différents modèles. Nous avons ces critères dont parle chaque partie prenante. Et je crois que nous arrivons à des points très concrets.

Donc il y a des rapports entre ce que vous faites et le panel des appels indépendants. Nous, nous parlons de redressement, d'analyse, et nous devons élaborer un peu ce sujet, aller plus loin. Il me semble qu'il faut investiguer cela un peu plus. Je crois que, comme cela a été dit par Becky, Becky était rapporteur de ce groupe. Becky, si vous le permettez, je vais vous parler de ces rapports que je vois pour le moment.

Le panel est le premier. Le panel pour les appels. Je vois également un rapport avec les pouvoirs et les prérogatives de la communauté. Le modèle, également, qui s'appelle *golden bylaw*, donc les règlements intérieurs, les statuts et les changements, les modifications de ces statuts, le modèle de confiance interne.

Et cela a trait aux pouvoirs de la communauté. Donc tout cela, il faut creuser un peu. Et je vois également que nous avons les deux catégories interne et externe. Nous travaillons sur un document de définition qui



nous sera très utile et qui nous aiderait beaucoup à nous assurer qu'on parle tous de la même chose, et s'assurer que nous soyons bien alignés.

Là, je vois ces rapports dont je vous ai parlé, ces statuts, cette confiance au niveau interne, définition, et je crois que maintenant le groupe tout à fait prendre la parole et voir un peu comment aller plus loin, aller plus en détail et comment nous pouvons mettre en rapport les différentes parties de notre travail. Donc, une question Becky ?

BECKY BURR :

Une question que j'aimerais soulever en ce qui concerne les mécanismes d'analyse indépendante qui doit être utilisée de manière appropriée au cas par cas. Il serait utile pour nous de connaître de la part du CWG quels sont les standards de comportement qui seraient sujet à une remise en question.

Lorsque vous avez des panels indépendants qui peuvent indiquer, « oui je remets cela en question parce que parce que cela n'a pas été effectué de manière cohérente dans le cadre des processus que nous avons définis, qui n'ont pas été respecté » ou « s'il s'agit de droits de propriété des », ainsi de suite. Il serait utile pour nous de vous entendre à ce sujet en tant que groupe de travail, de savoir quelles ont été les débats, la teneur de vos débats, pour mieux comprendre ce processus d'appel.

JONATHAN ROBINSON :

Oui, et bien je ne vais pas donner tous les détails tout de suite, Becky. En général, nous serons très précis dans nos critères. Donc, la manière dont je pense cela va fonctionner est la suivante. Nous serons précis dans nos détails. Nous continuerons à nous baser sur nos propres critères



d'indépendance de différents panels d'appel. C'est ce que l'on vient de dire au sujet des questions budgétaires. Cela chapeautera les points et nous prendre en compte les besoins.

Donc c'est un mécanisme. [Inaudible] mécaniquement fonctionner. Comment ces critères seront respectés et comment nous travaillerons sur ces critères.

STEVE DELBIANCO :

Oui, Becky. Je ne suis pas avocat donc je ne connais pas bien les standards, les normes. Le CWG travaille. Pour donner quelques exemples peut-être, il y a des types de décision pour le nommage, pour le protocole pour les fonctions de protocole, où nous allons avoir une analyse indépendante.

Quelques exemples ; je ne sais pas si- j'aimerais avoir ces exemples qui pourraient être utiles pour prendre ces mécanismes. Est-ce que nous avons un concept pour cela ? Est-ce que nous avons défini des concepts ?

THOMAS RICKERT :

Vous voudriez répondre à cela tout de suite ? Merci, Steve, une nouvelle fois. Vous voulez remettre cela plus tard ?

BECKY BURR :

Oui, et bien, je crois qu'un SLA qui n'est pas rempli, par l'IANA par exemple, on a déjà travaillé là-dessus avec l'IANA. Il y a une question de conformité qui se pose à un accord de niveaux de service.



Nous devons conserver les procédures, observer les procédures, les respecter. Nous devons en effet, fournir des exemples. J'aimerais vous les fournir un peu plus tard. Mais moi je voudrais simplement vous donner cet exemple d'un SLA qui n'est pas en conformité par rapport à l'IANA.

STEVE DELBIANCO :

Oui. J'aimerais rebondir là-dessus. Si le CCWG est à un niveau où il n'est plus en mesure de répondre à la communauté ; si un SLA par exemple ne répond pas à un SLA, c'est une question de procédure celle-là.

Et à ce moment, s'il est clair que les SLA on ne les respecte pas, ces niveaux de service ; je ne sais pas si ça vient au niveau du Conseil d'administration, au niveau du personnel. Les questions peuvent être très diverses. Est-ce que l'on va braver tout de la communauté possible par rapport à une décision de l'ICANN, ou est-ce qu'il doit y avoir un panel indépendant externe. Comment cela va-t-il se passer ?

JONATHAN ROBINSON :

Bien, je crois que ça c'est l'escalade dont vous parlez avec les questions de l'IAP. Donc par exemple, les clients se basent sur la fonction IANA. Ils veulent que ça fonctionne bien. Ils veulent que ça marche, que ça soit utile, que ses services soient efficaces.

Je crois que ce matin on n'en a parlé. Le recours serait un engagement direct avec la Commission des services clientèle. Et des erreurs qui peuvent être faites, et ça ne fonctionne pas. Et ça pourrait être simplement au niveau opérationnel. Là, on peut passer au niveau supérieur. Donc, les niveaux de service doivent être très bien définis. Ces



SLA doivent être bien définies. Et clairement, on arrive à un point où si ce système n'est pas respecté, en effet vous passez au niveau supérieur.

Le contrat peut être brisé, rompu.

Donc il y a plusieurs cas de figure si vous voulez. Il y a parfois des contradictions par rapport aux différentes instructions, je pense. Mais je ne vois pas beaucoup de problèmes à ce niveau. Si on ne suit pas les directives. Par exemple, ça dépend à quel niveau on se trouve.

Si vous demandez le point X et que ce n'est pas fait, il faut trouver un remède. Et si ça ne marche pas, il faut passer au niveau de l'IAP.

Donc il y a différentes voies à utiliser ; la voie IAP et d'autres.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Jonathan. Je crois que c'est utile. Et je crois qu'on passera bientôt à autre chose. Mais je crois qu'on peut collaborer beaucoup. Si l'on voit les modèles de mise en œuvre dont a beaucoup parlé notre groupe, le travail ad hoc du CCWG et tous ces éléments avec les représentants de la communauté.

Si l'on regarde le MRT, c'est le représentant de la communauté également, ce groupe de travail a des représentants de la communauté. Donc je serais surpris s'il n'y avait pas des méthodes et des moyens de marquer tout cela, comprendre bien les rôles respectifs de chacun. Et il me semble que la grande question c'est pourquoi est-ce que l'on ne peut pas mettre tout cela ensemble, joindre tous ces points.

Oui, Siva sur Adobe. Oui.



SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Je crois que c'est une question de contrainte, une question de plaintes. Je crois que la responsabilité, c'est beaucoup plus large que cela puisque les performances, les indicateurs de performance.

Donc je crois que nous devrions avoir des SLA, c'est clair. Mais les SLA et les plaintes par rapport aux SLA ça n'a pas trait à la responsabilité, donc je ne sais pas pourquoi on parle de tout cela.

THOMAS RICKERT : Merci, Siva. D'autres interventions ? Oui. J'ai oublié de demander à Siva. On m'a rappelé qu'il faut vraiment indiquer son nom à chaque fois. La personne s'appelait Sivasubramanian Muthusamy.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour. Je suis de Suisse. Je représente la Suisse au GAC. Et je crois que la question qui était posée par Becky Burr était absolument intéressante parce que nous devons absolument définir les standards que nous devons appliquer lors de ces mécanismes d'analyse et de revue.

Lorsque vous parlez de standards, vous devez parler également de qui va fixer ces standards, qui va les établir. Et enfin, il y a bien entendu l'exemple des SLA, des accords de niveau de service. Si cela a trait à la fonction IANA, il y a plusieurs clients de la fonction IANA qui n'ont pas d'accord de ce type. Donc cela dépasse ce cadre des SLA.

Donc il me semble que nous devons avoir plus de détails à ce sujet, et il vaut mieux que l'on définisse ce dont on parle.

THOMAS RICKERT : Ceci dit, j'aimerais avoir quelques remarques conclusives sur ce point. Nous avons notre CWG, notre groupe de travail, nous venons offrir un peu plus d'informations.

J'aimerais passer la parole à Lise Fuhr pour d'autres remarques.

LISE FUHR : Donc, ce que je voulais dire, Steve DelBianco, vous avez mentionné le nommage, les protocoles, les paramètres de protocole et numéros. C'est très important pour nous parce qu'il y a beaucoup de confusion. Il y a des personnes qui pensent que nous faisons une proposition qui couvre tout cela. Mais là, on parle surtout de nommage.

THOMAS RICKERT : Est-ce que vous voulez faire des remarques de conclusion ?

JONATHAN ROBINSON : Merci, Thomas. Je pense qu'il est clair que c'est un travail qui est en cours de réalisation. Nous l'avons tous bien vu. Donc merci et nous continuons à travailler et avancer.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup à tous les deux. Maintenant, je donne la parole à Léon.

LÉON SANCHEZ : Le prochain point de notre ordre du jour est lié au problème de mise à jour du conseil légal. Si vous plaît, mettez les diapositives sur l'écran.



Je voudrais maintenant inviter Greg Shatan à nous rejoindre ici. Notre ordre du jour ici concerne la question liée à notre réunion en face-à-face de Francfort. Nous en avons reparlé lors de notre téléconférence du 27 janvier.

Certains n'ont pas vu le document avec la réponse légale de l'ICANN à ces questions. Nous avons aussi un document du CWG qui va être présenté par Greg Shatan et les questions du CCWG. Je vais demander d'ajouter davantage de questions au document de Jones et au document du CWG. Et je voudrais qu'on élabore nos propres questions aussi pour commencer à modeler ce document et pouvoir ensuite le présenter à l'expert légal qui sera engagé par l'ICANN.

Je voudrais aussi qu'on parle du chronogramme. Est-ce qu'on pourrait passer à la prochaine diapo ?

Donc les questions qui ont été abordées lors de notre réunion en face-à-face à Francfort, plus de questions il s'agissait de préoccupations concernant le conseil légal que l'on devrait recevoir pouvoir continuer à travailler.

Prochaine diapo ?

Donc ce conseil va être obtenu pour pouvoir analyser les mécanismes qui vont permettre à la communauté de prendre les mesures, et qui vont bloquer les actions du Conseil d'administration ou pas.

Notre discussion à Francfort nous a mené à voir comment la communauté allait approuver l'organisation du budget annuel et du plan stratégique. Comment est-ce que la communauté avait la possibilité de demander des changements dans les statuts et d'avoir la capacité

d'approuver les changements dans les statuts ; et comment demander des considérations des décisions du Conseil qui allaient à l'encontre des statuts ; et en cas de manque de réaction de la part du Conseil, demander au Conseil et l'obligé de mettre en place des actions. Ensuite, la possibilité de renvoyer ou de limoger un membre du conseil. C'est le résultat de notre réunion en face-à-face de Francfort.

Il y a des questions qui ont été soumises à l'expert légal de l'ICANN. Je voudrais souligner ici le fait que ces questions nous ont été envoyées en tant que présidents et nous avons souligné le besoin de rapidité dans la réponse.

Donc nous avons fait circuler le résultat de cela, de la pression qu'on a exercée sur l'équipe légale de l'ICANN, pour qu'ils nous répondent le plus rapidement possible. Cela peut alimenter le travail du groupe de travail dans son ensemble, mais aussi l'équipe de travail légale qui agit et travail Depuis notre réunion de Francfort.

Comme je l'ai déjà dit, ce document qui est arrivé avec les réponses pour les questions de cadre, ceci doit être considéré comme quelque chose dont nous avons discuté à plusieurs reprises. Il s'agit de notre contribution qui constitue, bien sûr, les recommandations de l'ICANN sur ce point-là, sur le point qui sera, ensuite, abordé et proposé comme conseil légal.

Ce n'est pas le conseil que nous recherchons. Cela ne doit pas être considéré comme le conseil légal que le CCWG va utiliser dans son travail. C'est seulement pour répondre aux questions initiales qui ont été posées pendant la réunion de Francfort et dont nous avons rediscuté ensuite dans notre appel du 27 janvier.



Il est clair que maintenant nous voudrions développer cela plus longuement dans notre session. Cela vise à alimenter davantage de questions pour la rédaction de notre document de base.

Je vais maintenant donner la parole à Greg, en lui demandant s'il peut nous parler un petit peu du document préliminaire d'analyse du CWG concernant le travail légal de cette équipe.

Greg vous avez la parole.

GREG SHATAN :

Merci, Léon. Est-ce qu'il y a une autre diapo ?

C'est une autre contribution pour la sous équipe légale du CWG. Il s'agissait d'un document pour identifier les thèmes et les questions sur lesquelles nous avons besoin de travailler et que nous devons présenter au Conseil. Et pour identifier également le type de conseil légal et d'expertise légale dont nous avons besoin et qui étaient les plus importants pour nous puisque qu'on avait reconnu qu'il y avait différents problèmes légaux qui devaient être apportés ; des questions liées à la gouvernance, à la confiance, aux lois à but non lucratif surtout en Californie, les questions liées aux structures des entreprises, tous ces questions.

Le document que nous avons fond est pour le moment un document de quelques pages. Je pense que pour le moment, on ne va pas le présenter. Mais je pense que l'important ici, c'est que d'abord ce que nous voulions, c'était de donner un contexte et savoir que le conseil qui a été retenu a pas abordé les problèmes concernant la transition avant qu'on ne les ait contactés pour établir les problèmes et les questions, les



thèmes généraux que nous devons couvrir avec eux, et voir ensuite les détails et décrire les quatre propositions.

Une fois que nous aurions quelque chose de plus concret, des propositions plus concrètes, nous pourrions obtenir des conseils de la part du conseil pour régler les problèmes, en particulier pour aborder les risques et les questions liées à chacune de ces propositions.

Heureusement, je dirais que vous avez déjà bien avancé dans ce processus. Je dirais heureusement parce que d'une certaine façon, nous devons maintenant travailler avec un spécialiste en loi. Nous avons besoin d'un conseiller légal. Nous n'avons pas besoin d'avocat, mais nous avons besoin de quelqu'un qui travaille dans le domaine légal qui puisse nous conseiller et nous donner des recommandations sur ce type de problèmes.

Le reste du document comprend toute une série de questions qui étaient des questions que des parties prenantes individuelles, des membres et des participants nous ont posées. Cela concernait les défis liés à la qualité de chacune des propositions ou des questions concernant la façon d'accomplir certains aspects des propositions. Certaines questions étaient très précises. L'objectif dans cette liste de questions que nous avons réalisées était de recevoir des réponses de nos conseillers légaux, mais pas autant de réponses parce que ce serait beaucoup trop de travail pour eux, et ce serait beaucoup trop cher et inutile d'une certaine façon. Notre objectif était surtout de les informer, d'informer ce conseil légal, du type de question qu'ils devaient considérer, du type de problèmes qu'ils devaient considérer. Et notre objectif était de permettre à ces conseillers légaux de travailler de



manière fondamentale, d'avoir des informations de base et de savoir quels étaient les problèmes qu'ils allaient devoir aborder. De voir comment on avait déjà essayé de résoudre ces problèmes pour leur permettre de considérer ces problèmes et de nous dire « ça c'est bien, ça ce n'est pas bien » de nous dire « ce que vous avez fait comme ça, vous êtes sur la bonne, mais au lieu de faire ceci ou d'utiliser cet élément particulier, essayez autre chose ». Il y a sûrement des choses que nous ignorons dans notre groupe puisque nous n'avons pas les compétences que ces avocats possèdent

Donc c'est le type de raison pour lequel nous avons présenté ce document. Et je voulais vous expliquer un petit peu la réflexion qui était à la base de ce document, ce qu'était ce document et ce qui n'était pas et dans quelle mesure vous devez aborder ce document afin de savoir comment vous ne devez pas considérer ce document.

J'espère que cela vous a été utile, Léon.

LÉON SANCHEZ :

Oui, c'est tout à fait utile. Merci beaucoup, Greg.

Une autre contribution que nous pensions avoir était les questions que les parties de travail allaient nous présenter comme sous équipe légale. Ce groupe de travail légal. Nous permettre de nous focaliser sur les documents que nous allions présenter au conseiller légal.

Si on regarde le chronogramme, nous avons un chronogramme assez réduit. Nous n'avons pas beaucoup de temps. Si vous regardez le mois de janvier, nous avons élaboré les questions initiales a présenté au groupe de travail légal de l'ICANN. En février, nous avons fait une

révision des différentes contributions reçues, documents dont on vient de parler, document reçu de l'équipe de travail légal de l'ICANN.

Et pour nous d'avoir les questions qui ont été posées par le groupe de travail 1 et le groupe de travail 2 de façon à avoir un document complet à la fin du mois de février.

En même temps, sur une voie parallèle, le CWG a commencé à examiner des firmes candidats qui pouvaient fournir ce type de conseil externe.

Donc je pense que Greg a déjà bien présenté ce que nous cherchions. Et maintenant, ce que nous voudrions, nous ne voulons pas réinventer la roue, nous voudrions travailler avec le CWG, travailler avec la même firme d'avocats puisqu'ils vont répondre à beaucoup de questions du CWG et qu'ils devront répondre à quelques questions du CCWG.

Nous ne voulons pas travailler avec deux cabinets d'avocats différents, parce que sinon nous allons recevoir autant de réponses que de cabinets d'avocat engagés. Donc nous voudrions travailler avec le même cabinet d'avocats.

Cela devrait avoir lieu à la fin du mois de février, théoriquement. Donc ce cabinet légal sera engagé à la fin du mois de février.

GREG SHATAN : Oui, c'est tout à fait ça.

LÉON SANCHEZ : Merci, Greg. Ça va nous amener à avoir notre document de base qui sera prête à cette date, de façon à pouvoir faire circuler ce document et



travailler dessus. Et nous espérons que nous aurions leur réponse, la réponse de ce cabinet légal, à la fin du mois de mars.

Il s'agit seulement d'un chronogramme, d'une estimation. Nous espérons que le cabinet qui sera engagé pour nous fournir ses conseils sera plus rapide et pourra nous donner ses conseils avant la fin du mois de mars, parce que nous avons parlé avec certains membres du sous-groupe de travail légal et ils nous ont dit qu'ils ont besoin de ces réponses à la fin de la semaine prochaine. Donc ça très compliqué.

On va essayer de faire pression sur ce cabinet et sur ces conseillers légaux pour qu'ils nous donnent ces questions le plus vite possible. Ensuite, cela va alimenter la proposition que nous allons rédiger pour ce calendrier. Nous allons considérer le conseil reçu, et nous allons élaborer notre proposition pendant les réunions intersession.

Puis, nous allons rédiger une proposition préliminaire qui sera, bien sûr, présentée aux commentaires publics. Ensuite, nous allons incorporer ces commentaires publics dans notre proposition et nous ferons notre travail avec nos conseillers légaux pour confirmer que ce que nous proposons soit légalement possible.

Maintenant, nous vous donnons la parole pour vos commentaires.

Oui, allez-y David.

DAVID MCAULEY :

Merci. Je suis David McAuley et j'appartiens au sous-groupe de travail légal. Je voudrais vous remercier et remercier Greg pour le travail réalisé. Et je voudrais lorsqu'on aura sélectionné ce conseil, qu'on puisse



conserver ces sous-groupes de façon à ce qu'ils puissent échanger avec ces conseillers légaux.

LÉON SANCHEZ : Oui. Bien sûr. Nous le ferons.

THOMAS RICKERT : Je voudrais rentrer dans la queue pour poser une question.

LEON SANCHEZ : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Sinon, nous vous donnons la parole.

THOMAS RICKERT : Vous vous rappelez que l'une des méthodes de travail que nous avons décidé d'appliquer était de ne pas prendre de décision pendant les réunions. Nous voulons obtenir un conseil légal.

Nous avons décidé pendant une téléconférence que notre groupe serait d'accord pour utiliser le même conseiller légal que le CWG. Je voudrais savoir s'il n'y a pas d'objection pour continuer à travailler sur cette base, parce que c'est une question sensible et je voudrais m'assurer que nous avons le consensus de notre groupe, que nous sommes tous d'accord pour continuer à travailler sur ce document, que ce sous-groupe de travail légal produise un document et que tout le monde acceptera le choix du cabinet légal qui sera un seul cabinet légal.

Je voudrais qu'on soit d'accord sur ce point-là. Tout le monde est d'accord. Bien, merci.



LÉON SANCHEZ : Bien. Je ne vois pas de main levée.

THOMAS RICKERT : Il n'y a pas d'objection. Nous avons regardé le tchat en ligne et il n'y a pas d'objection, donc on peut continuer. Merci.

LÉON SANCHEZ : Bien. Toujours en fonction de notre ordre du jour d'aujourd'hui, je vais rappeler aux membres du groupe de travail 1 et 2 de répondre à ces questions et de poser ces questions.

Ces questions doivent se focaliser sur ce que nous voulons, et non pas comment nous le voulons. Ce que nous voulons va être soumis au conseiller externe qui va nous répondre et nous dire comment nous pouvons faire ce que nous voulons faire.

Steve, vous avez la parole.

STEVE DELBIANCO : En ce qui concerne la façon dont la question est posée, la question sur en finir avec le Conseil d'administration, vous l'avez formulée de manière très simple. Est-ce qu'on pourrait avoir un mécanisme qui permettrait à la communauté de forcer les membres du conseil à démissionner ?

Nous avons rencontré la communauté. Nous avons rencontré les différentes structures ; et la réponse est oui. On suggère qu'un groupe indépendant, la GNSO qui a une série de membres, de directeurs. Donc il



y a ici quelque chose que je ne comprends pas bien. Il s'agirait d'un organisme que nous allons réunir. Donc ici, ce que je pense–

Il faut être sûr que lorsqu'on parle de la communauté, on parle de la communauté représentée par une structure ; une structure, des membres, des délégués, un groupe de travail intercommunautaire.

LÉON SANCHEZ : Merci, Steve. Est-ce que vous voulez répondre, Thomas ?

THOMAS RICKERT : Oui. Je vais remettre cela en perspective. Donc nous contacterons le cabinet d'ici la fin du mois. Nous obtiendrons un retour d'information des juristes.

Ce que je recommanderais de faire, c'est qu'on pose la question en effet à distance [inaudible] à faire de cette réponse Jones Day. Et je crois que ce n'est pas la peine de passer directement aux réponses en particulier. Ce qui nous intéresse, c'est de parler des questions. Et potentiellement, être en mesure de résoudre ces problèmes et de mettre de côté certaines options et d'avoir donc une liste plus courte pour les options préférées. Cela va faciliter le débat.

Ce que nous aimerions suggérer, c'est que nous passions aux questions au sujet du pouvoir et de la responsabilisation de la communauté. C'est un débat qu'on peut avoir avec Jordan. Et Kevin est dans la salle ; je pense qu'il peut prendre la parole et pour rebondir là-dessus. Je crois que ça nous permettra d'arriver plus proche d'une résolution de ces



problèmes plutôt que d'avoir besoin une nouvelle fois de juristes externes.

Donc j'aimerais repasser la parole à Léon.

LÉON SANCHEZ :

Il y a deux personnes qui doivent prendre la parole.

GREG SHATAN :

J'aimerais répondre à ce qu'a dit Steve qui avait quelques inquiétudes. Les méthodes pour avoir des conseils juridiques, je crois que si on est juriste déjà, si on est avocat, on connaît un peu le sujet.

Deuxièmement, il est tout à fait clair qu'obtenir des conseils juridiques pour résoudre un problème plus tôt que d'aller voir la loi, c'est quelque chose de beaucoup plus itératif, de beaucoup plus intime que vous ne pourriez le penser.

Donc ce n'est pas envoyé des questions, attendre des réponses. C'est vraiment un autre processus. On débat beaucoup avec un juriste. Il faut indiquer très clairement les questions dès le départ et donner beaucoup d'informations très claires pour que le juriste puisse prendre sa décision et donner son conseil juridique, jouer son rôle de consultant. Il faut qu'il y ait une bonne compréhension dès le début. Donc il y a besoin de beaucoup de documentation. On doit vraiment se baser dessus.

Donc des ébauches de documents ne suffisent pas obligatoirement. Il y a des erreurs de communications parfois qui peuvent être faites dès le départ. Et si ça se passe ainsi, ça demande beaucoup d'aller-retour avec le juriste. Donc il me semble qu'il est important de bien comprendre que



AVRI DORIA : Point de clarification s'il vous plaît par rapport à ce qu'a dit Greg. Je sais que nous avons une petite équipe et qu'en effet les rapports intimes avec les avocats sont parfois difficiles. Mais je crois qu'il faut clarifier cette question en effet qui soit donné éventuellement à des juristes. Et je voudrais que Greg—

THOMAS RICKERT : —ne voit pas que nous ne pouvons pas confirmer cela. Nous faisons des signes de tête.

LÉON SANCHEZ : Je vois que Robin a levé la main.

ROBIN GROSS : Merci beaucoup. Moi j'ai une question au sujet des conseils indépendants externes. Est-ce que l'ICANN va payer pour cela, et quel est le montant du budget pour ce conseil indépendant externe ?

LÉON SANCHEZ : Je n'ai pas la réponse à cela. Sam pourrait rebondir là-dessus.

SAM EISNER : Oui tout à fait. Je suis Sam Eisner du service juridique de l'ICANN. Je suis membre également du CCWG, du groupe de travail. L'ICANN est engagée pour soutenir le CCWG. Cela inclut les frais pour un conseil juridique externe indépendant. Nous n'avons pas de limites budgétaires pour cela. Excusez-moi, ce n'est pas exact.



Nous devons nous assurer que le CCWG obtienne tout le soutien nécessaire. Nous avons déjà parlé au conseiller juridique et à l'équipe de ce groupe juridique. Il faut ne pas trop dépenser évidemment, mais il ne faut pas limiter ce budget parce que nous avons véritablement besoin d'un soutien fort pour le CCWG. Donc on n'impose pas une limite budgétaire, c'est ce que je voulais dire.

On n'a pas identifié une limite supérieure, mais on ne va pas signer un chèque en blanc pour ces conseillers juridiques ; voilà ce que j'essaie de dire. Donc on est engagé pour soutenir le groupe de travail autant que faire se peut. Mais néanmoins, nous voulons limiter les dépenses juridiques de l'ICANN.

GREG SHATAN :

Chaque groupe doit absolument gérer des rapports avec des conseillers juridiques externes comme si c'était de notre propre argent, et leur donner autant de soutien possible pour qu'ils n'aient pas à rechercher trop d'information et nous coûter très cher. Il faut qu'on soit bien préparés. Il faut que nous répondions à leurs questions. Il faut qu'il n'y ait pas trop d'aller-retour ; c'est ce qui coûte cher lorsqu'on travaille avec des avocats.

Donc la plupart des conseillers juridiques travaille à l'heure. Ça peut revenir cher. Il faut limiter le temps qu'il leur faudra pour arriver à des réponses, et il ne faut pas leur faire perdre de temps. Il faut qu'ils puissent faire un travail efficace. Mais c'est très clair, nous avons besoin de réponses juridiques.



SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Je crois que nous avons des spécialistes. Je ne crois pas qu'on ait besoin de juristes externes. On nous dit on a toujours besoin de personne non indépendant. Il faut faire attention. Je crois que nous avons des ingénieurs et des personnes qui sont très qualifiées et qui sont des spécialistes de tout cela.

LÉON SANCHEZ : Merci beaucoup, Sébastien. Donc nous avons terminé ce point. Nous allons passer à l'ordre du jour suivant. Nous allons parler des mises à jour des groupes de travaux. Donc il y a des rapporteurs et ils vont nous dire quelques mots sur le travail qui a été effectué par leur groupe.

Je crois que Jordan est le prochain qui va prendre la parole. Il va nous rejoindre.

JORDAN CARTER : Oui. C'est beaucoup plus facile d'être assis à cette table. Donc merci beaucoup. Je serai très bref dans la mise à jour et nous pourrions répondre à des questions.

On a confirmé il y a de cela une semaine que nous allons travailler à la responsabilisation de la communauté, et à un pouvoir accru de la communauté. Et je crois que nous avons circulé une liste, nous avons circulé un papier, une analyse, sur l'envergure et les mécanismes. L'envergure de notre travail par rapport au groupe de travail 2, donc c'est le travail qu'on a fait à Francfort.



Donc le terme « pouvoir », ce que la communauté doit être en mesure de pouvoir faire. Par exemple, limogeage des membres du Conseil d'administration, le veto, l'approbation du budget.

Nous avons tout un travail d'inventaire qui a été effectué pour indiquer très clairement les pouvoirs de la communauté, ce que la communauté doit pouvoir faire, doit être en mesure de faire.

On n'a pas encore beaucoup travaillé. Donc nous représentons des idées qui proviennent de commentaires précédents. Ce n'est pas une liste exhaustive, mais ce sont des suggestions. Ce n'est pas une liste exhaustive au sens où le CCWG va recommander tout cela. Donc je crois qu'il faut être un petit peu modeste. Nous sommes simplement au début de notre travail et nous parlons des pouvoirs de la communauté.

Un autre élément de ce document, ce sont les mécanismes de structure. Une première réflexion sur la manière dont nous pouvons exercer ses pouvoirs. Et je crois que qu'il faut être très prudent à ce niveau. Nous avons des mécanismes. Et nous avons des détails et des mises en œuvre. Et voilà le travail que nous avons effectué.

Steve DelBianco nous a indiqué qu'on avait une première ébauche de document qui nous a été très utile. Et il y a un groupe de cinq ou six personnes qui ont travaillé de manière enthousiaste dimanche ou samedi, je ne sais plus. On a tellement travaillé ici. On a amélioré et clarifier ce document qui a été circulé.

Nous aurons un premier appel téléphonique la semaine prochaine. On parlera au niveau interne de nos méthodes de travail. Et je crois que nous avons des questions au niveau politique juridique. Nous avons

préparé cette liste de questions. Il y aura des fossés et des lacunes, des manques.

Les autres points à soulever ce sont les résultats que nous voulons obtenir d'ici la fin mars. Ce faisant, je suis engagé à rester en contact étroit avec Becky Burr au groupe numéro 2. Donc c'est un peu artificiel cette distinction entre ces différents groupes de travail.

Quels que soient les titres que nous ayons, je crois que les groupes doivent travailler en commun également et communiquer. Et nous devons en fin de compte avoir un résultat cohérent.

Donc j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont travaillé déjà aux groupes. C'était vraiment un défi à relever. C'était difficile mais c'est important. Et je suis très heureux de faire ce travail. Merci.

LÉON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Jordan. Excusez-moi, Matthew ?

[MATTHEW] :

Oui. On peut se remplacer les uns les autres. On est interchangeable. Peut-être une suggestion plus qu'une question pour les résultats que vous voulez obtenir. Il y a beaucoup d'aller-retour en effet. Je crois qu'en effet, il faut néanmoins prendre en compte les dates limites pour avoir une qualité forte. Donc il faut être très agile pour avoir des résultats ce spécifique.

C'est ce que nous voulons obtenir. C'est extrêmement important. Et je vous crois que vous avez trouvé de très bonnes pratiques, une très bonne méthode de travail.



BECKY BURR :

Le deuxième groupe de travail ne s'est pas encore réuni. J'espère que nous serons en mesure de le faire ici même à Singapour. Nous aurons un appel téléphonique, une téléconférence, la semaine prochaine. Et je crois que nous avons une petite présentation pour vous.

Comme Jordan a indiqué, nous sommes bien conscients du fait qu'il y a un besoin de travail en commun pour s'assurer que nous ne faisons pas le même travail séparément. Et il me semble que nous avons absolument besoin, en réponse partiellement à la question de Mike Silber, on est responsable envers qui. Donc c'est pour cela que j'ai essayé de faire un document qui reflète la conversation que nous avons eue au CCWG, en général, au sujet de la responsabilité de l'ICANN.

Vous allez voir cela. Cela suit de très près les statuts et la mission de l'ICANN indiqué dans les statuts de l'ICANN, les valeurs fondamentales de l'ICANN telles qu'elles sont définies par l'association. Moi, c'est ce que j'ai entendu dire. Et il me semble que nous devons y réfléchir.

Donc nous passons au transparent suivant que je vais vous présenter maintenant.

Cette déclaration [inaudible], cette mission en accord avec les statuts de coordonner le système mondial de l'Internet avec les identifiants uniques et en coordonnant le système du serveur racine DNS, et ainsi de suite. Vous connaissez l'importance de ces numéros, de ces paramètres de protocole, et de ses adresses IP.

Donc on a parlé de cette définition. On a parlé également de la mise en œuvre de politiques par consensus qui assure un fonctionnement stable

et sûr du système de nommage unique de l'Internet avec une résolution de manière raisonnable pour faciliter l'ouverture et l'interopérabilité, la sécurité et la stabilité du DNS. Donc c'est assez précis, cela. Ce n'est pas un libellé général. Cela nous indique bien ce que fait l'ICANN et quelles sont les limites de l'ICANN également

Donc il me semble que cela est conçu pour avoir une articulation de la mission de l'ICANN.

Passons au transparent suivant. Les valeurs essentielles. Il y a quelques pages qui définissent ces valeurs essentielles de l'ICANN. C'est la manière dont l'ICANN fait sa mission et son travail. Il y a beaucoup de travail au niveau de la limite des activités. Un petit problème. Le disque transparent a disparu.

Donc la coordination mondiale qui est absolument essentielle, l'Affirmation des Engagements, je ne sais pas si j'ai tout cela sur mon transparent, opérer dans l'intérêt du public avec un modèle multipartite, préserver la stabilité, la résilience et ainsi de suite, l'ouverture, le respect des SO/AC et des entités externes, refléter les différentes entités géographiques, les différentes régions, les différentes cultures, les différentes langues.

J'ai fait circuler tout cela au groupe de travail. Donc se baser sur des mécanismes du marché également tels qu'ils sont définis par les statuts ; travailler de manière neutre, objective et équitable ; être redevable par rapport à des mécanismes définis dans les statuts et prendre en compte les recommandations de politique publique gouvernementale qui sont en cohérence avec les statuts.



Donc ce sont les valeurs essentielles de l'ICANN que vous connaissez. On peut rajouter quelques points. Nous avons un dernier transparent que j'aimerais vous présenter. Il s'agit des mandats dont on a parlé. Traitement non discriminatoire, nous devons réfléchir à cela parce que c'est absolument essentiel ; ça fait partie de nos statuts. Nous avons également des stress test, nous avons une responsabilité fiscale et fiduciaire. L'excellence opérationnelle. La transparence. Toutes ces valeurs fondamentales de l'ICANN. Nous devons mettre tout cela dans notre document.

Donc la notion dont on parle ici pour notre travail, c'est de bien comprendre quels sont les standards de comportement de l'ICANN, comment est-ce qu'on va évaluer l'ICANN, comment est-ce qu'on va évaluer son travail. Donc voir, lorsqu'il y a une étude indépendante, il faut articuler ces standards. Il faut être bien clair. Il faut qu'on puisse évaluer l'ICANN par rapport à ses valeurs essentielles, par rapport à sa mission, sa vision.

Et je crois qu'il est absolument essentiel de rappeler cela, parce que c'est une feuille de route. Il y a des changements qui peuvent être faits à des statuts et il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement entre les différents groupes de travail.

Donc moi j'aimerais avoir une ébauche de documents par rapport à ce qu'a fait Jordan, et travailler de concert avec Jordan. D'ici mercredi nous aurons une première ébauche. Nous aurons un premier document. Et périodiquement, nous reviendrons sur ces thèmes, sur ce travail. Et entre nous, nous allons travailler ensemble. Nous allons communiquer



parce qu'en effet il y a des points qui sont communs aux deux groupes de travail comme l'ATRT par exemple.

Également, nous devons avoir en cas de différence, des incidents des analyses au niveau des standards, au niveau des comportements. Cela nous permettra d'utiliser les mécanismes de responsabilités qui existent, et donc de se baser sur ces points communs.

Dernièrement, ce que j'aimerais dire pour conclure ; nous allons travailler plus avant dans notre groupe de travail. Nous avons beaucoup de travail à effectuer. Nous allons nous y mettre. Mais nous avons déjà un document de départ qui nous permettra d'avancer et de travailler.

LÉON SANCHEZ :

Vous levez la main ; vous voulez poser une question ? Vous voulez la parole ?

SAM EISNER :

Oui. Une question de clarification pour mieux comprendre votre document.

Je ne comprends pas très bien. Est-ce que ce sont des propositions de modifications de la mission et des valeurs essentielles de l'ICANN, ou est-ce que vous voulez rajouter des points ? Qu'est-ce que vous voulez effectuer ? Je ne comprends pas très bien. Est-ce que ce sont de nouveaux standards ? Est-ce que vous voulez ajouter cela à d'autres emplacements dans nos statuts ? Je ne comprends pas très bien.



BECKY BURR : Voilà ce que je pense. Moi je pense qu'il s'agit là de déclaration importante pour la communauté. On a déjà parlé de cet aspect de statuts un peu immuable, de valeur immuable ; il faudra une majorité, une super majorité, pour pouvoir changer ses statuts. Ils ne sont pas modifiables de cette manière.

Et il me semble que ça serait une déclaration un petit peu plus large, étendu, pour la mission de l'ICANN, pour les valeurs fondamentales de l'ICANN, pour la résilience, pour les critères qui demandent à ce que la communauté travail pour éventuellement les modifier. Mais c'est très proche de ce qui existe déjà, ce qui est déjà dans les statuts de l'ICANN.

LÉON SANCHEZ : Nous avons une queue. Ensuite, nous allons prendre quelques questions et nous prendre cinq minutes pour faire une petite pause-café.

MIKE SILBER : Merci, Thomas. Et Becky, merci.

Il est donc très clair en ce qui concerne les principes de base, avoir un accord sur ces principes, c'est une bonne chose. Ensuite, nous pourrons prendre des décisions sur les documents finaux.

En attendant, merci. Je pense que c'est un bon commencement entre hier et aujourd'hui. Nous apprécions beaucoup.

J'ai un commentaire en tant qu'observateur, de la part de quelqu'un qui ne fait pas encore tout à fait la distinction entre les deux corps de travail. Ce serait peut-être bon d'avoir des détails, que vous puissiez nous donner une idée de ce qu'il y a dans chaque cadran. Ce serait donc utile



parce que je suis encore confus par rapport à qui fait quoi et sur la chronologie.

BECKY BURR :

Il y a des choses qui sont–

Une des façons–

Nous avons pensé ce matin qu’une révision que nous pourrions faire à la base, c’est parler des mécanismes existants de l’autonomisation d’un groupe de travail qui serait autonome et qui pourrait observer tous les détails. C’est un résumé rapide, mais je pense que c’est quelque chose qui peut être accompli.

LÉON SANCHEZ :

Merci. Jordan, vous avez quelque chose à rajouter ?

JORDAN CARTER :

Merci, Mike. C’est un bon point. Je pense qu’à Francfort, nous nous sommes mis d’accord. Nous savions quel est le travail qui aurait été fait durant la transition et ce qui devait se passer par la suite.

Nous devons encore regarder la totalité, les propositions de responsabilité ; nous ne savions pas exactement ce qui devait être fait dans tel ou tel corps de travail.

Il faut que l’on observe tous les mécanismes durant toute la chronologie du travail. Avant la transition. Après la transition. La distinction dont Becky parlait entre les deux groupes de travail. Les anciens mécanismes et les nouveaux mécanismes.



Chaque personne travaillera sur les différents mécanismes. Nous en avons beaucoup discuté. Nous n'avons pas encore eu le temps de détailler tout cela. Il faut que nous soyons très, très, clairs pour pouvoir avoir la conversation qui correspond. Et nous allons faire cela au plus tôt possible.

LÉON SANCHEZ : Merci, Jordan. Matthew [Veil].

MATTHEW [VEIL] : Merci, Jordan. Merci, Becky, pour nous avoir fourni ces informations importantes quand il s'agit des révisions de standards et de normes, de cette approche.

Je voudrais quand même poser une question, Becky, sur les autres aspects. Nous savons qu'il y a d'autres éléments quand il s'agit de l'indépendance, des coûts, des standings vis-à-vis des décisions qui doivent être prises. Comment planifier vous d'adresser tout cela au sein du groupes 2. Est-ce que le groupe est clair ? Est-ce que tout le monde comprend les étapes différentes ?

BECKY BURR : Oui, ce sont des questions auxquelles on doit faire face. Dans certains cas, cela dépendra des révisions indépendantes ou des informations que nous recevons de la communauté. Un nouveau mécanisme dont la communauté a parlé est un nouveau mécanisme. Il ne s'agit pas de savoir si c'est le vieux mécanisme ou le nouveau mécanisme fonctionne. Mais nous devons tout d'abord mettre en place des catégories dans ce



cas-là. Par exemple, dire voilà les gens, si vous êtes intéressés par telle ou telle décision, vous pouvez utiliser tel ou tel mécanisme dans tel ou tel ordre.

Si vous avez des questions sur la communauté, sur le Conseil d'administration, le budget, tous ces éléments sont des éléments compliqués, des questions compliquées que nous devons adresser aussi. Et nous n'en sommes pas encore là.

LÉON SANCHEZ :

Merci, Becky. Je pense qu'il y a des gens dans la salle qui ne veulent pas faire de pause parce que Steve et Julia ont demandé à être ajoutée à la file pour les questions. Donc après la pause. N'est-ce pas ?

MALCOLM HUTTY :

Merci beaucoup, Becky, merci pour cette contribution.

À Francfort, nous avons parlé de l'accord. Par exemple, lorsqu'il s'agissait de faire face à des plaintes, ils devaient y avoir une possibilité pour ces gens sur lesquels telle ou telle décision avait eu un effet, qui étaient affectés par telle ou telle décision non pas seulement au niveau procédural, mais aussi par rapport au fait qu'il y avait quelque chose qui était complètement faussée au niveau de la substance de telle façon qu'il y a toujours des défis, des choses que les gens n'appréciaient pas.

Pour accomplir un accord qui pourrait parler de la substance de tel ou tel problème, qui puisse être considéré d'une façon indépendante et objective, il y a quelque chose de fondamentalement faux dans ce que



nous faisons, de voir qu'il y a un cycle continu de plaintes. Donc il faut qu'on mette en place des normes.

Ce document, c'est le premier élément du travail que ce groupe a fait qui nous montre une façon par laquelle nous pouvons faire cela. Et c'est donc un point de démarrage très important. Comment il sera utilisé ? Je me doute que le résultat de cela aura un effet sur les révisions qui seraient faites dans l'avenir. Mais décider des détails, c'est un peu prématuré.

C'est quand même un point de commencement. C'est vraiment un pas en avant. C'est les bases que je recherche pour l'avenir.

LÉON SANCHEZ :

Merci, Malcolm. N'oublions pas que nous n'avions pas vraiment atteint de consensus à Francfort.

Tout le monde n'a pas forcément des plaintes. C'est bien compris. Et Becky a fait face à tous les points qui devaient être soulevés.

Ce qu'on a essayé de faire cette semaine, c'est d'avancer avec notre accord du moins sur l'architecture en général. Nous parlerons des détails en allant de l'avant.

Julia, vous vouliez parler avant la pause ?

[JULIA] :

Merci. Merci pour ces documents. J'ai juste une question pour clarification. En parlant des requêtes, et les problèmes sur le transfert des fonctions IANA à une autre entité, moi je n'ai pas pu trouver cela

dans le document. Mais je ne suis pas encore très claire sur ce qui a été décidé à Francfort là-dessus. Si c'était pour le CWG. Si le CWG devait considérer cela, je suppose que si le CWG n'a pas adressé cela, ce sera donc un problème pour le CCWG.

LÉON SANCHEZ :

Merci, Julia. Nous reviendrons là-dessus après la pause. Merci à tous. Nous allons prendre une pause de cinq minutes. Cinq.

Je vous demande s'il vous plaît de prendre vos places. On voudrait continuer. Nous allons reprendre notre séance.

Est-ce qu'on ne devrait pas demander un consensus ici ?

Pour ceux qui sont dehors et qui nous entendent, s'il vous plaît revenez. On va essayer de continuer.

Si vous avez une question— Ah. Non. Steve n'est pas là. Il ne va pas avoir l'occasion de prendre la parole.

Larry, on pourrait peut-être saisir ces quelques minutes pendant que tout le monde revient dans la salle, tant que vous [inaudible] le gouvernement des États-Unis.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Il faut changer ici l'ambiance. Vous savez que le CCWG c'est également pour le changement climatique. Donc on va changer ici l'ambiance.



LÉON SANCHEZ : Nous allons commencer. Et je pense que cette introduction à la discussion serait essentielle pour qu'on comprenne de quoi on discute. Donc je donnerai une autre minute.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : On a maintenant une question de Steve qui était resté en suspens, et puis Becky devait répondre à cette question.

JORDAN CARTER : Nous allons commencer et nous allons insérer dans notre ordre du jour un point qui sera une mise à jour des engagements qui ont eu lieu lors de cette réunion.

On espère que tout le monde viendra participer s'ils savent que ces séances ont été organisées.

Le contexte pour la discussion qui continuera au-delà de la substance, sera guidé par le fait qu'on a une séance d'engagement le jeudi à 10h30. Il faut que tout le monde le sache. Nous allons avoir des centres de participation à distance, et chaque participant pourra participer à distance depuis chez lui aussi.

Nous aurons des participants dans la salle. La séance aura lieu dans l'une des grandes salles. Je ne sais plus laquelle. Nous aurons une grande table comme celle-ci est la séance sera conçue de manière aussi participative que possible.

En voudrais vous demander que, outre les trois co-présidents, les rapporteurs du groupe de travail viennent s'asseoir avec nous à table



aussi pour qu'il puisse répondre aux questions qui pourraient surgir au sujet de leur travail, du travail qu'ils font.

En tant que co-présidents, bien sûr, on pourrait leur passer la parole. Et on modèrera à chaque tour les questions-réponses à mesure qu'on changera de sujet.

Maintenant pour ce qui est de la participation, je sais qu'il y a déjà eu beaucoup de séances sur la transition, sur la responsabilité. On s'est réuni avec le Conseil d'administration. On a eu des réunions avec le GAC. On a déjà eu des séances de sensibilisation pour les différentes communautés.

Alors assurez-vous de faire un suivi des contributions que vous recevrez s'il vous plaît, parce que nous allons consacrer du temps à ce sujet lors de la séance de travail de jeudi. Nous comptons recevoir ces contributions pour essayer d'avoir autant de compréhension commune des opinions de la communauté que possible au sujet de nos progrès. C'est ce qu'on compte avoir vers la fin de la semaine.

Alors c'est un commentaire adressé aux membres mais également aux participants. Engagez-vous avec vos communautés, que ce soit dans une ambiance formelle avec les SO ou les AC, ou même dans les couloirs, et venez nous voir jeudi pour nous faire part de ces contributions.

Voilà ce qui est de la contribution et de la participation de la communauté.

[Commentaire hors micro]

Oui. Mais je ne sais pas si c'est de la compétence de la Commission Européenne de poser cette question au Danemark. Est-ce que Julia est dans la salle ? Elle n'est pas là. Cette pause n'a pas été une bonne idée. Pas du tout. Jeudi on ne pourra pas de pause, c'est sûr. Des fois il faut être responsable pour être de retour à l'heure. Autrement, on peut avoir des problèmes.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je viens du Danemark moi aussi, donc si vous avez un commentaire à faire à Julia je pourrais le transmettre pour qu'elle le sache. Si vous voulez je peux transmettre cette réponse plus tard.

JORDAN CARTER :

Si je ne me trompe, la question était si notre groupe adressé cette question ici dans le schéma, cette question qui était signalée du transfert des fonctions IANA à d'autres entités.

Julia est là. Bien. On essaie de répondre à votre question.

Lors de la réunion de Francfort, on discutait si on devait signaler ce point-là ou pas parce qu'on n'était pas sûr si ça correspondait au travail du CWG ou au travail de CCWG.

On ne savait pas à qui correspondait cette mission. Bien sûr, il peut y avoir des connexions entre les deux. Mais si nous pouvons fournir du soutien en CWG en termes de mécanismes pour le faire, s'ils prévoient d'avancer dans cette voie, il faudrait bien sûr qu'on les soutienne, qu'on entre en contact avec eux. Et je pense que ça sera l'un des points sur lesquels on pourra collaborer. Mais définitivement je dirais que ça n'a



pas été incorporé à la piste de travail 1 parce que c'est l'une des questions centrales en ce moment au sein du CWG. On ne voulait pas avoir de chevauchement. Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question, Julia ? C'est bon ?

JULIA : J'ai une autre question, pour rebondir. Est-ce que cela veut dire que nous allons reprendre ce sujet si le CWG décide de ne pas le faire ?

MATTHEW VEIL : Si le CWG va rédiger une exigence de créer un mécanisme de responsabilité spécifique, il se pourrait qu'on doive l'adresser bien sûr. Mais s'il rédige une exigence particulière pour qu'on le mette en œuvre, et seulement dans ce cas, on devra le faire. C'est bon ? C'est clair ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Cette question nous fait penser à quelque chose qui a été discuté ce matin. Si aucun des deux dessins CWG travail sur la responsabilité de l'ICANN pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, il faut voir si le CWG est responsable d'élaborer une proposition qui s'occupe de la responsabilité pour la fonction IANA.

Mais on pourrait ne pas avoir fini notre travail dans aucun des deux groupes, et on doit tous les deux s'occuper de faire un suivi, ce que les co-présidents font d'ailleurs. Notre travail devrait être approuvé par le Conseil d'administration. Par conséquent, le CWG ne peut pas savoir si s'occupe bien de la responsabilité d'IANA jusqu'à ce que le CWG finisse sa proposition de responsabilité d'IANA on ne sera pas si nous faut faire



davantage de travail ou pas. Il faut évaluer où on en est dans le processus avant de pouvoir avoir cela.

MATTHEW VEIL :

Et on essaie d'avancer avec la situation. Nous allons sans doute présenter sur cette question lors de la séance du CWG pour que vous sachiez le statut de notre travail. Et comme on l'a fait ici, on essaiera de montrer les détails au lieu de parler uniquement du processus. D'accord ?

Nous avons une question de Steve et puis Thomas va modérer la discussion qui viendra.

STEVE DELBIANCO :

C'était une question adressée à Jordan et à Becky.

La question précédente était bonne parce que c'est assez déroutant d'entendre parler du groupe de travail 1, du groupe de travail 2, des deux pistes de travail qui sont si importantes et qui sont significatives et si majeurs. Et il est important de faire les distinctions appropriées pour pouvoir diviser le travail.

Je trouve que la distinction de Becky juste avant la pause, s'occuper des mécanismes existants comme celui de l'ombudsman, du médiateur, de la révision indépendante, de la reconsidération. Et sans doute, on pourrait renforcer ses mécanismes existants pour leur donner davantage de pouvoir, pour qu'il soit plus disponible pour la communauté. Ils sont disponibles individus aujourd'hui. C'est vrai que les individus peuvent aller voir le médiateur, ils peuvent s'adresser au panel de révision



indépendant et leur demander de faire une reconsidération aussi. Mais la communauté n'a pas en réalité une position permissive.

Alors le CCWG dit que si on atteint une supère majorité des SO/AC et des groupes de parties prenantes, il devrait y avoir une manière de leur donner ce pouvoir de le faire. Si la communauté avait un moyen pour demander une révision indépendante, il faudrait que le réviseur indépendant ait le pouvoir de le faire.

Alors, on devrait voir si le réviseur indépendant serait invoqué par un individu ou par la communauté. Et ça devrait fonctionner dans les deux cas.

Il faudrait voir s'il s'agit d'un groupe de travail permanent ou d'un groupe de travail ad hoc, si c'est intercommunautaire ou pas. Mais cette distinction, en tout cas, suggère qu'on pourrait éliminer une partie des confusions de nos collègues en simplifiant le processus qui peut être si complexe.

Alors je voudrais savoir si les équipes de travail avaient des idées pour consolider ce travail et pour éliminer ces confusions entre groupes de travail 1 et 2 ici, pour que l'on puisse avancer sur une base de compréhension commune toute simple.

MATTHEW VEIL :

Merci, Steve. Votre question est parfaite franchement. C'est ce que nous allons présenter maintenant dans la séance. On allait discuter de comment mettre tout cela en perspective pour avoir une compréhension commune.



Thomas, est-ce que vous voudriez nous présenter votre pensée ? Et puis on discutera de cela avec la salle ?

THOMAS RICKERT :

Je pense qu'on est à un point en ce moment où on a déjà fait le travail sur le terrain. On a trouvé la position de pouvoir de la communauté. On s'est dit qu'il fallait réviser et remédier. Mais une partie de ce que la communauté demande pourrait être faite à travers le processus de remédiation.

Alors il y a des contingences qui devraient être reflétées dans les processus de responsabilité pour les sauvegardes.

Alors pour nous, la grande question ici est comment les mettre rapport ?

Je pense que Becky a fait un très bon commentaire. Elle a très bien démarré la discussion lorsqu'elle a montré quelles étaient les valeurs principales. Elle les a expliqués. Et si on les considère, peut-être qu'on pourrait les revoir, ou peut-être même que la mission de chaque groupe pourrait être affichée sur l'écran. On verrait qu'il y a la responsabilité en premier lieu.

Ce qu'on a identifié comme contingences, la banqueroute, une crise financière, qu'il n'y a pas de revenus de l'industrie du nom de domaine. Alors s'il y a une responsabilité fiscale, cela serait un des sujets principaux de la mission de l'ICANN incluses dans les statuts constitutifs. C'est-à-dire que l'ICANN devrait assurer la viabilité économique, et le Conseil d'administration devrait être responsable de cela. On pourrait tenir responsable le Conseil en cas de crise, il y ait des fonds qui étaient mis de côté pour pouvoir financer l'industrie des noms de domaine et les

fonctions IANA. En cas de crise. Alors, lorsqu'on parle de capture, c'est pareil. Certains des sujets principaux qui ont surgi, c'est qu'il faut faire des modifications au statut constitutif, qu'il faut perpétuer l'Affirmation d'engagement dans les statuts constitutifs aussi. Et qui va de faire ? C'est le Conseil d'administration. Et s'ils ne les respectent pas, qui va le tenir responsable ?

Il faut qu'il y ait un organisme indépendant qui puisse être convoqué pour le faire. Supposons que le conseil d'administration décide de ne pas continuer à mettre en œuvre des recommandations de l'ATRT2. Qu'est-ce qu'on fait ?

Il faut que quelqu'un ait le pouvoir de tenir le conseil responsable et s'assurer que ces révisions soient réalisées. C'est pareil pour l'approbation des budgets. Ce sont des sujets qui sont dans l'intérêt général de l'ICANN comme organisation.

Puis il y a d'autres sujets où les intérêts individuels sont affectés. Il y a des sociétés peut-être qui n'ont pas réussi. Il y aura différents chemins, différentes procédures qui pourraient être suivies. Et peut-être qu'on pourrait invoquer un autre organisme, et même pourquoi pas invoquer le même organisme.

Donc il faut qu'on considère quel serait cet organisme de supervision.

Et pour revenir sur ce que vous disiez Steve, pour donner ce pouvoir à la communauté, c'est ce qu'on devrait discuter d'ailleurs lorsqu'on considère le travail du groupe de Becky, est-ce que la communauté aurait le pouvoir d'invoquer toutes ces procédures ? Ce n'est nécessairement pas le cas, mais il faut qu'on le pense. On devrait peut-

être avoir un organisme judiciaire indépendant qui peut être pris instamment si l'ICANN manque à sa mission de base, si elle ne respecte pas ce qu'exigent les statuts constitutifs ; si par exemple elle ne fournit un ATRT.

Je vois des mains qui se lèvent. On a d'abord Steve et puis Sébastien.

STEVE DELBIANCO :

Merci, Thomas. Je ne voudrais pas que l'on confonde ici un essai de stress pour une crise fiscale avec la responsabilité fiscale. Une entité, en réalité, peut-être responsable, mais le type PC auquel on pourrait soumettre l'industrie des noms de domaine en cas de crise n'est pas concernée par les actions de l'ICANN. L'ICANN serait responsable sans être responsable en termes fiscaux. Donc il ne faut pas que l'on mélange ici.

Et puis, il y a beaucoup de chevauchement entre les deux groupes de travail, les deux équipes de travail, qui pourraient peut-être être clarifié vite fait, pour dire que les questions de pouvoir et de révision indépendante ou du médiateur ou de reconsidération sont des aspects que le groupe de travail de Becky devrait considérer ; pour lesquelles il faudrait qu'ils fassent des contributions et qui doivent être filtrées dans le sens d'habiliter la communauté. Ce qui est déjà inclus dans le document que Jordan fait circuler.

Le travail de Becky pour les différents mécanismes et pouvoirs existants correspondent à ce travail. On n'a pas des révisions, des remises en question, des documents qui soient prêts. Alors on devrait voir vraiment l'affirmation d'engagement.



THOMAS RICKERT : Oui. Je serais ouvert à cette rédaction, cette modification.

Qui voulait prendre la parole ? On avait quelqu'un d'autre là-bas ? Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Puisque nous avons l'interprétation, je vais utiliser les outils qui sont mis à notre disposition. Oui Matthew, tu devras prendre tes écouteurs tout de suite parce que j'ai déjà eu quelques échos en disant que si personne n'avait d'écouteurs sur les oreilles, à quoi ça sert qu'on met en place de l'interprétation. Donc je pense qu'il vaut mieux utiliser les outils qui sont mis à notre disposition. Et puis ça me simplifie la vie de vous parler en Français.

J'ai du mal à comprendre pourquoi est-ce que chaque fois qu'on a une question, il faut toujours qu'on aille voir si on peut rajouter quelque chose, aussi à l'extérieur il n'y aurait pas quelqu'un qui pourrait nous répondre ou quelqu'un qui pourrait superviser pour nous, qui pourraient intervenir, si le Board n'a pas bien fait ceci, si l'activité interne n'a pas fait cela.

Je voudrais prendre l'exemple de l'Affirmation d'engagement. L'accord entre l'ICANN et le département de commerce. C'est cela qu'on essayait de dissoudre ou de transformer par autre chose.

Plutôt que de le transformer par rien, est-ce qu'on pourrait le transformer par quelque chose ? Et ma proposition serait, la, de trouver d'autres organisations qui sont parties prenantes de l'ICANN et de son



travail, qui pourraient être de l'autre côté d'un accord. Aujourd'hui, il y a des contrats qui existent entre l'ICANN et les registres. Il y a des contrats qui existent entre l'ICANN et les revendeurs. Il y a des contrats qui existent entre l'ICANN et certains ccTLD. Pourquoi ne pas rajouter dans ses contrats, dans ces documents, quel que soient les mots que vous mettez, des éléments qui puissent être « je m'oblige à faire ça, et vous, vous vous obligez à faire ça ». Donc qu'il y ait un accord qui fasse que si cet accord n'est pas suivi, on aura par exemple un ccTLD qui a signé un accord avec l'ICANN en disant qu'il faut qu'il y ait une revue de telle chose, et si ce n'est pas fait, ce ccTLD pourra agir. Il n'y a pas besoin de mettre notre groupe au-dessus.

J'ai pris l'exemple d'organisations qui ont aujourd'hui des contrats avec l'ICANN. Il y en a d'autres. Par exemple, les organisations régionales, les représentants des associations d'utilisateurs, ont un MoU avec l'ICANN. Pourquoi ne pas transformer ce MoU ? On pourrait rajouter un certain nombre de choses en disant que ces utilisateurs et ces organisations font telle chose, et moi, ICANN, je fais telle chose. Donc il y a un contrat et si le contrat n'est pas suivi, ensuite, il y a des structures légales qui existent et qui peuvent permettre de redresser ces situations.

Merci.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je vais parler en Français. Le fait que les contrats pouvaient être un mécanisme par lequel on met en place les fameux pouvoirs de la communauté. Par conséquent, dans le groupe de travail 1 et dans le groupe de travail 2, il est important qu'on garde cet élément à l'esprit et qu'on identifie les avantages et des inconvénients.



Donc je pense que ce point-là, il doit rester à notre ordre du jour en attendant de voir ce qui est faisable juridiquement et ce qui est le plus efficace.

LEON SANCHEZ :

La question de John Curran à distance, est-il possible de structurer le travail en se basant sur la liste de test de stress, de façon plus spécifique, de développer une liste compréhensive de test et puis de travailler dessus pour déterminer quels sont les mécanismes qui seraient applicables à chaque situation, et par la suite s'il s'agit du CWG ou du CCWG avant ou après la transition.

Je pense que c'est une suggestion à considérer. Est-ce que quelqu'un peut répondre ? Becky ?

BECKY BURR :

Je pense qu'à l'exception de la banqueroute et des problèmes de sol pensent, il faudra utiliser les tests de stress dans les valeurs de base. Je dois dire que la responsabilité fiscale n'est pas la même chose. Et j'ai encore à comprendre comment cela correspond. Je pense que la raison pour laquelle nous devrions avoir des tests de stress en place, c'est de savoir qu'ils sont là. Je pense qu'il faut vraiment que l'on fasse cela.

MATTHEW :

Nous devons mettre les contingences en avant des valeurs. Il faut qu'il y ait une continuité financière et une stabilité de l'organisation. Ce sont des principes pertinents pour l'ICANN. Je pense que nous pouvons gérer cela.



Je pense que nous avons Malcolm avec une question en premier, et ensuite Steve.

MALCOLM HUTTY :

Merci. Je suis un peu confus dans la division du travail. Lorsqu'on lit la description du travail des groupes de travail, s'il y a des remèdes qui sont disponibles pour certaines personnes, pour certaines communautés. Et puis il y a description des termes sur les remèdes existants ou les nouveaux remèdes.

Je suis surpris de voir qu'il y a plusieurs pièces du puzzle ici que nous devons adresser. Qui doit rechercher un remède à un problème ? Les gens qui sont affectés ? Ou la communauté ? Est-ce qu'on parle de la communauté en général ? Comment est-ce qu'on identifie la communauté concernée ?

Nous avons beaucoup discuté aussi sur les mécanismes qui sont disponibles. Il nous faut savoir quelles sont les normes utilisées. Quelles normes sont suivies ? Et aussi, qu'est-ce qui peut être fait avec tel ou tel mécanisme ; quels pourraient en être les résultats si la responsabilité n'est pas soutenue ?

Et ensuite, il y a les différences entre les choses qui sont obligatoires ou qui doivent être mis en place, les résultats qui seraient plus nuancés. Et si nous divisons en accordant avec ce qui est disponible ou les processus qui soient déjà disponibles ou si ça sera des processus nouveaux. Le même travail pourrait être fait en parallèle. Donc est-ce que le travail des deux groupes de travail est bien partagé.



Si on pouvait séparer le travail des deux groupes de travail en termes des résultats, est-ce qu'il pourrait y avoir des mécanismes qui seraient mis en place, est-ce qu'il pourrait y avoir des résultats plus nuancés sur ce qu'on doit pouvoir faire par la suite. Est-ce qu'il y a un processus d'initiation qui doit être mise en place ?

En résumé, oui je soutiens le travail qui doit être fait ensemble.

STEVE DELBIANCO :

Oui. Je suis d'accord avec Malcolm. Il faut absolument qu'on consolide, qu'on simplifie.

John Curran, resté en ligne. Nous allons parler des tests de stress et vous verrez que les tests de stress, c'est une façon d'évaluer tous les mécanismes pour savoir comment tous les mécanismes ensemble répondent–

Vous verrez qu'il est ainsi très utile de détailler le travail.

MATTHEW [VEIL] :

Steve, Jordan, et puis David.

JORDAN CARTER :

Merci. Un groupe de travail a été formé la semaine dernière. Et nous avons parlé de la confusion. Je voudrais vraiment voir–

J'aimerais beaucoup passer du temps avec Becky, les co-présidents. Et je voudrais qu'ils reviennent avec une proposition qui soit sensible avec les détails. Il faut qu'on se rappelle d'où l'on vient. Il faut que notre travail



soit efficace le plus possible. Et il faut que le CCWG nous donne la chance de faire cela.

MATTHEW : Merci Jordan, David ?

[DAVID] : Merci. Comme Jordan a dit, je pense que c'est une très bonne idée. Je vais demander à Becky, en tant que membre du sous-groupe, si elle pouvait nous parler aussi parce qu'il y a des choses qu'on pourrait d'ici jeudi pour éviter les confusions qu'il pourrait y avoir entre le groupe 1 et le groupe 2, les groupes de travail 1 et 2.

BECKY BURR : Oui. Je suis d'accord. Il est clair pour moi que nous devons travailler ensemble, de façon très proche. Que ce soit...

MATTHEW [VEIL] : Il est donc–

On peut dire qu'il faut vraiment qu'on fasse une petite révision, que nous avons des propositions de substances sur la manière dont nous allons faire cela de la part de plusieurs personnes. Donc nous allons revenir avec des résultats d'ici jeudi pour voir comment nous pourrions diviser le travail d'une façon plus facile pour être en accord.

Les tests de stress sont en attente. Et nous sommes tous impatients d'en voir les résultats. Il y a des choses dont nous voulons parler en premier.



Il y a eu des intérêts qui ont été exprimés pour discuter certains des aspects des documents Jones Day. À partir de cette discussion, nous avons qu'il y a des questions urgentes qui restent à poser. Nous allons nous assurer que nous les adressons.

Il y a aussi une proposition qui est liée à la discussion de la proposition de Bruce qui voulait faire une mise à jour sur la gouvernance, sur le Comité de gouvernance du Conseil d'administration en ce qui concerne le panel de révision, les changements des révisions qui étaient courantes.

Tout d'abord, y a-t-il des besoins urgents en ce qui concerne les clarifications à propos des documents qui ont été fournis ? Rapidement, pour cette réunion, s'il n'y a pas question nous iront de l'avant. Mais je ne voudrais pas laisser de côté quoi que ce soit ou quelque chose qui soit urgent.

Bruce, est-ce que vous pouvez nous donner une mise à jour rapide sur le Comité de gouvernance du Conseil d'administration ?

BRUCE TONKIN :

Merci, Matthew. D'autres ont parlé du CWG. Le panel n'est pas en place. Mais il y a donc l'éventualité que nous puissions utiliser un panel de résolution de conflits.

Nous avons eu 12 cas. Il y a sept cas qui sont dans le processus en ce moment. Il y en a 19 dans le pipeline.

Lorsqu'il s'agit donc de former ce panel, il y a les fournisseurs. Nous avons discuté là-dessus pendant un moment. J'ai travaillé avec Jones



Day aussi pour faire un RFP pour chercher des membres pour ce panel. Au niveau du Comité de gouvernance, tout d'abord je voulais m'excuser. Nous n'avons pas fait un suivi de ce panel de façon correcte. Si nous avons eu des problèmes de mise en place, nous aurions dû revenir vers la communauté beaucoup plus tôt et dire que nous avons eu des problèmes de mise en place, etc.

Le Comité voulait juste savoir de la part de ce groupe s'il y avait des changements envisagés, des changements significatifs envisagés, avant de continuer sur la route actuelle.

Nous ne cherchons pas de réponse aujourd'hui, mais nous voulions soulever le sujet, le thème, et obtenir des conseils de ce groupe, savoir si vous voulez que nous continuons sur le même chemin pour former ce panel. Et nous voulons savoir si le CCWG avait eu la chance de faire ces révisions.

MATTHEW :

Oui. Donc vous nous demandez des conseils que nous ne fournirons pas durant cette réunion précise, mais peut-être qu'il y a des commentaires en ce qui concerne cette discussion. On va commencer peut-être par Becky. Ce serait approprié.

BECKY BURR :

Je ne parle pas pour le groupe. Je parle à mon nom propre. Nous allons aller de l'avant ensemble. Je pense que c'est plus logique que de rassembler des données qui vont être modifiées, changés, etc. Nous avons attendu pour que les choses soient bien faites.



Je pense que la suggestion qui a été faite par David, je pense que ça sera bon d'avoir un courriel ou quelque chose, des informations, qui pourraient être considérés comme une réponse.

BRUCE TONKIN : Oui. Pour résumer, Matthew, c'est la responsabilité du Conseil d'administration à la fin. Nous serons heureux de travailler avec les membres de la communauté sur le sujet.

MATTHEW : Merci, Bruce. Robin a levé la main, et je pense que c'était sur le premier sujet soulevé. C'est pour cela que je ne suis pas passé vers vous avant d'avoir terminé avec Bruce. Donc Robin, si vous avez un point de clarification à faire ou une question, allez-y.

ROBIN GROSS : J'ai une question pour les avocats Jones Day, si c'est cela que vous me demandez.

MATTHEW : Oui, je pense qu'il est dans la salle. Sinon, posez votre question.

ROBIN GROSS : Oui. Ma question. Nous parlons du code Corporation de Californie, section 5210. Il s'agit de la section 5210 du code qui se préoccupe des bénéfices des corporations et comment ils sont gérés. C'est la manière avec laquelle l'ICANN est géré.



Sous ce code, section 5210 qui dit Verbatim que chaque corporation devrait avoir un Conseil d'administration, sujet à des provisions de cette partie et d'autres limitations des articles ou statuts qui concernent les actions requises afin qu'elles soit approuvée par les membres où la majorité des membres, les activités et les affaires d'une corporation doivent être conduites et tous les pouvoirs corporatifs doivent être exercés sous la direction du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut déléguer à des gérants les activités de la corporation, la gestion des activités de la corporation à quelque personnes ou personne ou compagnie de gestion ou comité quel qu'il soit, y compris les activités et les affaires de la corporation qui doivent être gérées, pardon, pardon.

Donc ma question à avoir avec cette partie ici dans le code qui dit au départ « sujet aux provisions de telle partie et sous les limitations des articles ou des statuts, et donc les actions doivent être approuvées par les membres ou par la majorité des membres ».

Comment comprenez-vous cela ? Sujet aux provisions, des limitations vis-à-vis des statuts ou des articles ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : La règle de base est sous la gestion du Conseil d'administration. La décision du Conseil d'administration n'est pas la détermination finale, parce que les membres ont le droit de voter sur tel ou tel sujet et de pouvoir approuver.



MATTHEW : Oui, je ne sais pas. Je ne pense pas qu'on devrait aller de l'avant avec des analyses juridiques. Il va y avoir beaucoup de problèmes dans les conversations. Oui exactement.

Ce que nous soulignons ici est un sujet pour nos experts juridiques. Je pense qu'il serait utile pour nous en tant que groupe, peut-être pas maintenant mais peut-être plus tard, avec le groupe de travail sur la liste de courriels de souligner et voir exactement où il y a une question qui peut être posée pour une révision d'une tierce partie.

Donc, ce sont peut-être des discussions sur lesquelles nous aurions des désaccords, ce qui est tout à fait acceptable d'ailleurs. Surtout en ce qui s'agit de la loi. C'est toujours bon. En tout cas, moi en tant qu'ingénieur je pourrais dire que je comprends. C'est comme ça. Donc je pense qu'il serait utile pour nous de signaler ces composants pour pouvoir enquêter plus de l'avant.

LÉON SANCHEZ : Merci, Matthew. Je voudrais demander à la sous équipe juridique de trouver un moment afin que nous puissions peut-être poser ces questions aux avocats Jones Day, peut-être aujourd'hui ou demain, afin de pouvoir avancer notre travail. Est-ce que Robin vous seriez disponible ?

MATTHEW : Disons qu'aujourd'hui, ça va être un peu difficile. Mais si on fait aujourd'hui, ça va être un moment très court. Oui. Je pense qu'il faudrait trouver ce moment. Ça sera utile.



Thomas, vous voulez faire une remarque finale sur ce sujet ? Ensuite, nous allons passer aux tests de stress.

THOMAS RICKERT :

Oui. La discussion qui a commencé après la pause, nous avons annoncé que nous voulons parler des opérations. Et nous avons été coincés dans une autre discussion.

Nous allons avoir une discussion de substances sur la mise en place. Donc il est bon de parler avec la sous équipe juridique pour qu'elle puisse parler avec Kevin et voir quelles sont les mécanismes que nous pourrions utiliser pour donner des conseils au Conseil d'administration. Et nous aimerions avoir une garantie là-dessus peut-être pour qu'il y ait une demande de la part de la communauté. Mais je pense que pour commencer, ce serait bon d'avoir une sécurité, de savoir exactement quel comité ou quel véhicule juridique nous pouvons utiliser pour imposer des choses au Conseil d'administration, certaines choses au Conseil d'administration.

Avec cela, j'aimerais passer le micro à Matthew. Nous allons parler des tests de stress. Je suis sûr que vous êtes très impatients d'en parler.

MATTHEW :

Oui. Je voudrais remercier Becky et Jordan pour avoir fait tout ce travail, pour leur flexibilité aussi alors qu'ils ont arrangé les structures de travail que nous allons utiliser dans les jours à venir.

Steve et Cheryl vont nous rejoindre à la table. Rapidement, nous avons 25 contingents. Durant notre dernière réunion, nous nous sommes mis



d'accord pour que le groupe de travail travaille sur les stress tests. Il va nous fournir des exemples sur ce à quoi les tests de stress vont ressembler.

Le but de cette conversation, nous pouvons discuter si les évaluations faites par le groupe sont justes ou est-ce que ce sont les résultats que nous voulons voir sur ces contingences, ces 25 contingences dont nous avons parlé.

Cheryl, vous voulez y aller ?

CHERYL LANGDON-ORR : Merci. On est en train de chercher le fichier pour l'afficher sur l'écran. Je veux commencer par dire que je vous ai entendu faire allusion à la quantité de travail qui a été faite en si peu de temps.

Mais je voulais que ce soit connu de tout le monde à quel point nous apprécions le travail qui a été fait.

Ce document n'était qu'un départ, il y a 48 heures, ce n'était qu'une idée. On a consacré ces deux journées à évaluer les différents échantillons de travail que l'on avait pour l'exercice de ces tests de stress. Et l'équipe de travail spécial a fait beaucoup de travail pour essayer de conclure ce document, de mener à bien cet exercice de test de stress. Donc je voudrais remercier tous les membres qui ont contribué pour aider à élaborer ce document. Que ce soit clair que c'est un travail en cours.



Ce qu'on veut pouvoir accomplir avec vous aujourd'hui, c'est de recevoir des contributions pour que l'on sache comment on travaille, quel est le sens de notre travail, et s'il faut que l'on fasse quelque chose d'autre.

Alors Steve, je vous donne la parole.

STEVE DELBIANCO :

Merci, Cheryl.

Lors de l'appel de la semaine dernière, vous allez publier un document d'une page qui a été publié sur le site Web et qui contenait les articles des statuts constitutifs ou de la charte sur les unités constitutives, pardon, et cinq catégories consolidées qui ont été regroupées.

Cheryl et moi, nous avons évalué les 24 risques identifiés par le comité des risques du Conseil d'administration. Nous les avons classés suivant ces cinq catégories. Le président a demandé au groupe de travail d'assurer que le comité des risques du Conseil d'administration fasse les tests de stress qui correspondent avec les nôtres.

Vous verrez en rouge ce qui n'était pas couvert ; certains n'étaient pas applicables. D'autres ont été proposés comme questions pour les ajouter au travail qu'on devait faire. D'autres, on ne croyait même pas qu'ils étaient inclus dans le document ; on n'y revenait pas.

Si l'ICANN ne pouvait pas mettre en œuvre un écosystème de gouvernance d'Internet multipartite mondial d'après les principes de NETmundial, on ne pourrait pas le faire. N'est-ce pas ?



Alors je veux vous expliquer ce que l'équipe de travail essayait de faire, et ce que les résidents du groupe nous ont demandé de faire et d'aborder.

Cheryl a parlé d'un document qu'on voit ici sur l'écran. Elle a parlé des personnes qui ont travaillé dans ces dernières 24 heures. Nous avons : James Bladel, Malcolm, Samantha et Tony qui ont tous contribué ce dernier week-end qui était si occupé.

Souvenez-vous de ce test de stress qui est dans le document que Cheryl et moi avons fait circuler il y a quelques minutes. On s'est dit qu'on devait évaluer ce que la charte nous commandait de faire et voir si c'étaient des questions de oui/non en termes de risques liés à la transition.

Alors on espérait pouvoir vous expliquer comment on appliquait ces tests de stress pour les mécanismes qui ont été proposés. Mais comme on l'a dit avant, on parle de tous les mécanismes qui sont proposés. Et tout cet organisme, en fait, a des mécanismes de responsabilité. On se demande alors comment ce nouveau monde pourrait répondre aux tests de stress.

Et on a choisi de commencer par le domaine numéro cinq, qui est assez simple. C'est pour les parties prenantes. Ce test de stress dit « supposons que l'ICANN ou la NTIA décide d'annuler l'Affirmation d'engagement ». Il y aurait un engagement qui ne serait plus conséquent. Il y aurait des engagements dans les statuts constitutifs qui ne seraient plus valables. Et comme Sébastien l'a indiqué, d'ailleurs, les révisions pourraient ne plus être faites puisqu'elles ne sont plus incluses.



Alors on s'est dit qu'il fallait qu'on considère les remèdes de responsabilité existants pour voir si c'était suffisant ou pas, et puis évaluer les mécanismes existants. Il y avait des personnes qui avec 120 jours de notification ne savaient pas.

Et tant que la NTIA contrôle le contrat de l'ICANN, on pouvait maintenir ces engagements. On ne pouvait pas résilier ces affirmations d'engagement de manière unilatérale, parce que ça annulerait le contrat de l'IANA.

On passe maintenant à la colonne des propositions. On a évalué les mécanismes et on s'est demandé ce qui se passerait si l'ICANN résiliait ce contrat.

Il peut y avoir un mécanisme de veto du Conseil d'administration. On pourrait avoir une structure déléguée de la communauté pour annuler l'Affirmation. C'est un exemple de mécanisme qui pourrait répondre à cette mesure.

On a également proposé d'intégrer les dispositions de l'Affirmation d'engagement au statut constitutif d'une manière proactive. Ce faisant, il pourrait y avoir un accord bilatéral entre le gouvernement des États-Unis et l'ICANN qui serait remplacée si on le faisait. Il ne serait plus remplacé par aucun organisme bilatéral. Et ça devient une partie de notre ADN. Éliminer cette affirmation d'engagement n'est plus considéré.

Qu'est-ce que ça donnerait si le Conseil d'administration essayait d'éliminer les statuts constitutifs, éliminer ces affirmations ? La



communauté pourrait opposer un veto à ces modifications au statut constitutif.

Nous allons nous arrêter à ce point-là pour que vous puissiez poser des questions. Je ne veux pas que ça devienne trop complexe. Il me semblait que cet exemple était relativement simple. C'est un exemple où les mécanismes actuels ne sont pas suffisants parce que l'ICANN peut abandonner cette affirmation d'engagement, et c'est un exemple où les mesures proposées sont appropriées, sont suffisantes. On nous demande parfois si ça porte sur la transition pour le rôle de supervision des fonctions IANA. Eh bien oui.

Si vous avez des questions, c'est le moment de les poser

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Y a-t-il des questions sur la substance ou sur les résultats ? On a un très bon exemple du type de résultat que nous avons décrit, et ensuite, il faudrait que l'on se demande s'il nous semble que c'est quelque chose qui peut être traduit dans ces 25 différents points.

Malcolm, allez-y.

MALCOLM HUTTY :

Il faudrait évaluer d'où cela sort. Ces 25 tests de stress ont été élaborés en fonction des recherches que nous avons faites avec la communauté, avec les membres de la communauté, qui allait appliquer ces tests de stress pour voir quelles étaient les résultats.

Ces cinq que vous avez là généralisent ces points.



Et c'est utile parce qu'on n'est pas trop exclusif, on n'explique pas en trop. Et il pourrait être utile pour notre travail de s'organiser de la sorte. Alors dans ce sens, je soutiens ce qui a été fait et je trouve que cela a été utile.

Mais alors, lorsqu'on généralise, on perd les détails du travail qui a déjà été fait. Ces 25 tests de stress sont toujours applicables parce qu'ils nous viennent de la communauté.

MATTHEW : Mais ici vous parlez d'un de ces 25 tests de stress ; ce n'est pas de ça que vous parlez ?

MALCOLM HUTTY : Je pensais que vous parliez d'une version consolidée.

MATTHEW : Oui mais c'est un des 25 tests de stress.

MALCOLM HUTTY : Alors, c'est fabuleux.

MATTHEW : On travaille. On fait des miracles je vous dirais. Y a-t-il d'autres questions ? Mon appréciation personnelle est que c'est ce dont on a besoin ici, sur la scène et qu'il serait extrêmement utile pour nous de l'avoir.

Je voudrais suggérer que l'on évalue les versions les plus complexes. Et je reviendrai sur ce qui a été soulevé pendant la science de la soirée

d'hier et pendant la séance d'ouverture d'aujourd'hui, qui étaient les actions et les mesures juridiques opposées à l'ICANN.

On a entendu parler de la quantité d'action juridique contre les organisations pour les identifiants de l'Internet avant la création de l'ICANN, qui était l'un des moments-clés où cette première transition a en fait eu lieu. Et il me semble qu'il s'agit d'un bon candidat pour tester notre système et mener à bien ce test de stress. Ce sera complexe sans doute. Et je pense qu'on pourrait beaucoup apprendre à partir de cela.

Qu'est-ce que vous en pensez, Steve ?

STEVE DELBIANCO :

Lorsqu'on voit les co-présidents qui sont assis ici à table, on dirait que votre femme est un ange. En 24 heures, ils ont fait énormément de travail.

J'ai entendu la présentation de [Inaudible] magazine aujourd'hui, et on a bien compris cela.

Je voudrais revenir sur quelque chose d'autre—

MATTHEW :

Je voulais vous rappeler que nous pourrions recevoir des contributions ou des conseils qui pourraient nous faire penser à quelque chose d'autre. Donc il faut être prêt.

De quel type de soutien avez-vous besoin pour pouvoir achever ce travail de manière durable et dormir au moins quelques heures ?



STEVE DELBIANCO :

Peut-être que jeudi, on aura déjà conclu ce travail. Mais je lisais que l'exercice connaît en train de mener à bien en tant qu'échantillon montre pourquoi on fait ces tests de stress, pourquoi on les effectue. Ils nous aident à nous informer un peu mieux de ce qu'on conçoit. Mais la valeur, en réalité, est de les appliquer une fois qu'on aura conçu le prototype et qu'on se demande comment on peut améliorer la réaction, comment elle peut être meilleure que le statu quo et s'il est nécessaire de l'améliorer.

Pour effectuer les tests de stress, il faut que l'on ait un prototype, quelque chose que l'on évalue. Mais à ce jour, on n'a toujours pas de prototype. On ne sait pas ce qu'on va évaluer. On ne sait même pas quelle sera la structure.

Alors ce que Cheryl et moi avons fait dans cette version préliminaire était de se dire qu'une mesure proposée était d'habiliter la communauté. Je ne peux pas dire que ça correspond au point quatre du document de Robin ou que ça revenait à une structure qui a été proposée. C'était simplement la capacité du pouvoir de veto de la communauté.

On pouvait changer la manière de rédiger le test de stress si on avait ce type de mécanisme. Notre modèle n'est pas conclu. Mais il faut que l'on fasse suffisamment de travail pour que les gens comprennent comment on va le faire. On peut être sarcastique ou ironique lorsqu'on parle de la manière dont on va utiliser ces tests de stress.



MATTHEW [VEIL] : Est-ce qu'on peut voir quelles sont les catégories ? Je sens qu'il peut y avoir peut-être des points communs avec des exigences.

CHERYL LANGDON-ORR : Sur les cinq catégories, on a quatre. Et on sait que c'est une journée assez longue. Mais on sait que c'est une journée assez longue aussi. Les documents, les communautés.

THOMAS RICKERT : Je pense qu'on pourrait peut-être voir le numéro 5, parce que le résultat du numéro 5 est que les remèdes proposés ne sont pas suffisants. Je pense que cela nous impose un autre défi à notre travail parce qu'on aurait dit que les résultats du travail de Francfort étaient suffisants pour donner des réponses à nos unités constitutives. On voit maintenant que ce n'est pas le cas.

Donc il faut que l'on parle un peu des processus, encore une fois parce qu'il me semble que si on le fait de manière périodique, et que l'on attend à avoir document complet, et que l'on commence à travailler sur ces déficiences qu'on peut identifier, qu'on commence à travailler sur ces déficiences, il peut y avoir d'autres problèmes de délais.

Alors pour nous le point 5 est un exemple idéal pour voir trouver de bonnes manières de s'occuper de cela.

C'est un peu abstrait si vous n'avez pas le document, donc [inaudible] était là. Mais je reviendrai sur ce point-là après la présentation.



STEVE DELBIANCO : Il faut défiler un peu. C'est le test de stress numéro 5/25 qui correspond à la catégorie numéro 1 qui est la crise financière et l'insolvabilité. C'est le PDF qui a été partagé il y a une heure. Alice, je vous remercie de l'avoir défilé.

C'était un point qui était ajouté dès le début ; qui était difficile. Parle de cas de force majeure et je pense qu'on a beaucoup à apprendre à partir de ce test de stress.

C'est un test de stress qui s'occupe des crises financières. Comme je l'ai dit, si les ventes de noms de domaine diminuent ; si on a des coûts de continuité du système pour la gestion ; si l'on va acheter des noms de domaine pour nos sociétés par exemple en cas de crise financière. Ce test de stress n'est ni directement ni indirectement lié avec la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA. Mais de toute façon il est nécessaire. On a évalué les mécanismes et dans la colonne du milieu vous voyez qu'on dit que l'ICANN peut recommander des augmentations ou des réductions aujourd'hui. Mais qu'ils ne font pas l'objet de refus de la communauté de l'ICANN. Mais peut-être qu'on pourrait décider de ne plus avoir de réunions, de ne plus publier des documents et on ne pourra rien dire dans le cadre des mécanismes existants. Alors cela veut dire que la communauté n'a pas le pouvoir de refuser tout cela.

Ils n'ont pas le pouvoir ici de s'opposer, de recours d'appel. Et chaque année, les bureaux d'enregistrement doivent accepter les frais d'enregistrement et d'accréditation. Donc au cas de crise, si l'ICANN choisissait augmenter de manière dramatique les frais variables des bureaux d'enregistrement, ils ne pourraient rien dire. Ils n'y pourraient rien contre.



[Inaudible] à cela sans doute ce ne sera pas le cas. Mais ces fonds réservés pourraient permettre aux opérations de continuer à exister pendant un moment. Ça dépendrait bien sûr du niveau de gravité de la crise.

On passe à la troisième colonne, puis on finira. Le prototype jusqu'à présent des mesures de responsabilité proposée. D'une part, on proposait que la communauté ait le pouvoir de s'opposer au budget présenté chaque année. Mais si ce budget augmente, et réduit aussi les dépenses, vous ne pourriez rien faire. L'idée serait de pouvoir bloquer ces propositions avec lesquels on n'est pas d'accord.

D'autre part, la communauté pourrait peut-être aussi remettre en question les décisions du Conseil d'administration. Même si ce n'est pas pour le budget mais plutôt en milieu d'année. Si l'ICANN prend des décisions de réaction contre la crise financière, la décision de faire des réductions de certains millions de dollars, la communauté pourrait avoir le pouvoir de remettre en question cette décision du conseil d'administration. Et la communauté pourrait opposer un veto à cette décision. Peut-être que Becky pourrait la remettre à un panel de révision indépendant. On ne sait pas très bien en réalité quel serait le pouvoir de ce panel de révision indépendant pour opposer un veto à ces décisions, mais ça pourrait être une décision de la communauté de considérer, de remettre la question au Conseil d'administration pour qui la reconsidèrent.

Alors on évalue les remèdes proposés qui sont utiles d'ailleurs au moment d'évaluer le budget. Mais ce ne serait pas approprié si les pertes de revenus étaient trop extrêmes.

C'est tout. Je peux répondre à vos questions à ce point-là, si vous voulez.

MATTHEW [VEIL] : J'ai Alan qui lève la main. Allez-y.

ALAN GREENBERG : Merci.

Les mesures dont vous parlez adressent ce qui est appelé un Conseil d'administration hors de contrôle ou qui prend des décisions avec lesquelles on n'est pas d'accord. Cela a été soulevé il y a quelques temps déjà pour voir comment trouver un mécanisme de contrôle de la communauté.

Et je pense que la communauté, d'après ce que vous dites, pourrait prévenir ou empêcher les mauvaises décisions du Conseil ou alors empêcher les bonnes décisions du Conseil et provoquer une crise, ou peut-être même exagérer la crise qui existe déjà. Alors je ne vois pas comment vous pourriez contrôler cela.

MATTHEW : Eh oui. La communauté aurait ce qu'elle provoque.

ALAN GREENBERG : Oui. Peut-être qu'on la mérite. Mais est-ce qu'on ne pourrait pas prévenir ces cas-là ?



THOMAS RICKERT : Pour conclure ici, il faut que l'on pense d'ici jusqu'à mercredi comment on compte gérer ce genre de cas.

On ne peut pas dire qu'il y a des solutions connues pour tous les cas. On ne peut pas demander à avoir des solutions connues, mais on pourrait demander des normes ou des standards pour que l'ICANN s'assure qu'il y a toujours des fonds suffisants pour 8-12 mois. Et la réponse doit donc être suffisamment solide pour que personne ne puisse dire qu'on n'a pas fait la diligence due.

Peut-être qu'on pourrait demander aux experts indépendants de nous donner des pratiques avec lesquelles nous pourrions répondre à certaines de ces questions supplémentaires. Et peut-être qu'on pourrait former des sous équipe qui s'occupe immédiatement de ces points là pour lesquels on n'a pas de réponse satisfaisante pour l'instant.

Alors, il faut qu'on y pense pouvoir comment résoudre ces points qui n'ont pas de solution pour l'instant à mesure que l'on avance avec les tests de stress.

Je rends la parole à Matthew.

JONATHAN ZUCK : Je voulais vraiment chercher des détails ici. La charte dit que ce n'est pas forcément relié à la supervision de la transition de l'IANA, mais ce qu'on décrit ne correspond pas à un problème de responsabilité. Cela représente un problème de la communauté. La responsabilité, c'est la façon avec laquelle le Conseil d'administration réagit à ce problème, pas le problème lui-même.



Nous serons en échec si nous stress sont chaque problème qui va se passer pour que la communauté résolve chacun de ces problèmes. Ça va être un problème de la communauté en général il s'agit de résoudre tous ces problèmes. Nos mécanismes de responsabilité vont rentrer en jeu avant que l'on en arrive là, j'espère. Parce que s'il y a des mauvaises décisions qui ont été prises pour nous amener à cette crise financière, c'est la réaction aux problèmes qui est plus problématique. C'est là où nous devons appliquer notre solution.

Je disais que cela pouvait aider, mais ce n'est pas forcément juste. Ces points-là sont adéquats mais pas dans la solution de la crise.

MATTHEW :

Il s'agit d'événements externes peut-être provoqués par de mauvaises décisions. Mais le problème de contingence et de gestion de risque, c'est d'évaluer les risques internes et externes pour voir comment l'on réagit. Ce qu'il faut, il faut se préparer pour qu'il y ait des personnes qui fassent des révisions et des propositions. Et il faut savoir si ces propositions sont durables, par exemple avec les relations changeantes vis-à-vis de la NTIA. Il y a des gens qui peuvent penser qu'il y aurait peut-être un gros problème financier avec l'ICANN ; la NTIA rentrerait en jeu.

Je pense qu'il y a peut-être des gens qui peuvent penser ça. Je ne sais pas si c'est vrai. Par exemple, les gouvernements, on leur demande de rentrer en jeu si une banque est en échec.

Je pense qu'ainsi il est important de nous assurer que nous sachions exactement comment nous allons répondre si quelqu'un nous pose des questions sur notre travail. Ça pourrait très bien être la NTIA ou un



groupe externe en nous disant que nous avons mis en place des mécanismes de responsabilité pour des risques. Si vraiment le monde se casse la figure, est-ce que vous avez un système d'identifiant pour faire des évaluations ? Est-ce qu'ils sont maintenus en bonne condition ?

Voilà donc les contingences que l'on doit mettre en place pour nous assurer de savoir que ce que nous avons mis en place est correct. Même si nous décidons d'utiliser–

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je suppose que dans ce cas-là, la NTIA jouerait un rôle autre que celui de la responsabilité. Le rôle par exemple de rendre l'ICANN responsable. Je pense que c'est–

MATTHEW :

Cela veut dire aussi– ne pensais pas à l'ICANN. Pensez aux banques par exemple. Ont-ils été responsables pour leur échec financier ? C'était le débat public autour des systèmes bancaires. Parce qu'ils pensaient par exemple qu'ils étaient trop grands pour être en échec, ils ont pris des risques et n'étaient pas responsables pour les risques qu'ils avaient pris parce qu'ils savaient que quelqu'un allait venir pour les sauver.

Donc voilà quel est le risque de la responsabilité. Bien sûr, nous pouvons continuer ces discussions plus tard parce que je vois qu'il y a des gens qui sont fatigués ; je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs. On commence juste la discussion.

Bruce a levé la main.



BRUCE TONKIN : Je voulais donner ma perspective en tant que membre du Conseil d'administration. Vous n'avez pas parlé de la loi. Si nous laissons les entreprises et les sociétés devenir insolvables, les directeurs iraient en prison. Ce n'est pas quelque chose que l'on cherche ou que l'on puisse permettre.

Je voudrais quand même être clair. On regarde scénario, disons que les revenus baissent à zéro cette année. Nous aurions une crise de budget. Notre communauté qui va s'occuper du processus financier–

Ces risques font déjà partie du processus.

MATTHEW : Nous pourrions discuter. Nous avons besoin de toutes les informations possibles. Bien sûr, l'évaluation des tests de stress, un prototype excellent, et quelque chose que nous pouvons vraiment utiliser et quelque chose de valable, il nous faut quelque chose de valable pour que l'on puisse discuter sur ce sujet particulier.

J'aimerais en tout premier savoir s'il y a d'autres éléments. Je voudrais passer aux autres éléments sur la table. Est-ce que, Adam, vous voulez rajouter quelque chose ?

ADAM PEAKE : Je fais partie du personnel ICANN. Première chose sur ma liste, c'est de remercier les interprètes parce qu'ils sont restés très tard et qui font du bon travail. On les remercie beaucoup pour cela.



THOMAS RICKERT : Et les scribes.

ADAM PEAKE : Oui, merci le scribe. Nous sommes là tard ce soir et les séances commencent à sept heures demain matin. Dans la salle Padang. C'est génial.

C'est dans la salle Padang, la grande salle qui sera mise en place pour le forum public.

Comme vous le savez, le forum public est fait avec un format de forum. Donc demain, les participants peuvent venir de bonne heure et participer au micro. Ce sera les premiers venus, les premiers servis. Il y aura donc un bureau, une table avec des micros. Vous pourriez parler. Nous aurons des conseillers experts qui vont rejoindre le groupe ; quelqu'un de l'université d'Oslo qui est donc un expert en loi internationale.

Voilà pour moi. C'est tout ce que je voulais rajouter. Merci beaucoup.

MATTHEW : Merci, Adam. Avant que je ne vous laisse partir pour que vous alliez dîner pour passer une bonne soirée, pour résumer ce que nous avons dans le pipeline.

Au niveau de l'engagement, c'est quelque chose que nous allons discuter jeudi à sept heures du matin. Ça promet.

Nous aurons du temps pour discuter de la chronologie ou du calendrier. C'est très important, sur notre ordre du jour aussi.



Trois éléments. Comment la structure fonctionne pour tout ce qui est de la substance. Comme Thomas l'a dit, nous sommes un point d'inflexion. Nous devons aller de passer des requêtes très abstraites, au fait que l'on doit créer des solutions.

Notre discussion aujourd'hui à montrer que nous sommes vraiment à ce point d'inflexion, mais nous ne sommes pas encore exactement là. Nous essayons d'y arriver avant de partir de Singapour.

Donc la structure du travail et l'architecture globale, tout ce qui s'agit de la grande vue d'ensemble ; nous allons travailler dessus avec nos rapporteurs d'ici la réunion de jeudi.

Nous avons aussi fait beaucoup de progrès au niveau des tests de stress. Nous allons enquêter sur les actions juridiques et comment nous pouvons faire face à tous les éléments comme ceux dont nous avons parlé aujourd'hui.

Donc nous avons beaucoup sur la table. Nous avons une semaine très occupée. Mais nous voulons remercier tout le monde pour être resté si tard et d'avoir des commentaires très constructifs, très intéressants. Nous espérons avoir plus de communications avec vous d'ici la fin de la semaine. Bonne soirée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

